

“ À LA UNE ”

Entretien avec François Baroin

“ ON EN PARLE ”

À l'heure de la reprise

“ DANS LES TERRITOIRES ”

Engager les transitions

“ ENSEMBLE ”

Plus de 10 Mds € investis par la Banque des Territoires

SPÉCIAL CONGRÈS DES MAIRES ET
DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ
**Vers de nouvelles
dynamiques territoriales**

EN PARTENARIAT AVEC L'



Hub des Territoires

L'espace d'échanges et de développement
Banque des Territoires

Hub
des Territoires

Hub des Territoires
L'espace d'échanges et de développement
Banque des Territoires

S'inspirer,
partager,
concrétiser



**UN ESPACE UNIQUE DE RENCONTRES
ET DE COLLABORATION**
AUTOUR DES ENJEUX DES TERRITOIRES,
ACCESSIBLE PARTOUT EN FRANCE

La Banque des Territoires engagée au service de la transformation des territoires, crée le Hub des Territoires. Un espace physique et digital, accessible partout en France, ouvert à ses partenaires, clients et tous les acteurs du territoire.

Retrouvez-nous sur le stand Caisse des Dépôts PAVILLON 4 – B34 & inscrivez-vous à la newsletter pour recevoir notre programmation !

www.banquedesterritoires.fr/hub-des-territoires

 **BANQUE des
TERRITOIRES**





Eric Lombard

Directeur général de la Caisse des Dépôts

Après un Congrès des maires 100% digital en 2020, c'est avec plaisir que je reprends le chemin de la Porte de Versailles pour vous retrouver et pour participer aux débats du Congrès 2021.

Ces derniers mois ont été difficiles. La crise nous a tous concernés, mais elle a particulièrement frappé les populations les plus vulnérables, bouleversé de nombreux secteurs économiques et fragilisé certains territoires.

La Caisse des Dépôts s'est engagée très tôt aux côtés de l'État et des collectivités territoriales pour soutenir les secteurs les plus touchés et accompagner la relance : nous avons mobilisé 26 milliards d'euros de fonds propres autour de quatre grands axes : le développement économique, la cohésion territoriale et l'habitat, la transition écologique, la cohésion sociale. Auxquels il faut ajouter 70 milliards d'euros de prêts mobilisables sur les Fonds d'épargne.

6 plans thématiques ont été conçus pour investir dans les secteurs du tourisme, du commerce, de l'industrie, du très haut débit, de l'habitat, mais encore de la santé et du médico-social. Le plan Climat, porté par Bpifrance et la Banque des Territoires, consacre à lui seul 40 milliards d'euros (en fonds propres et en prêts) à la transition écologique et énergétique.

En moins d'un an, 40% des 26 milliards d'euros d'investissements prévus ont été engagés, en particulier grâce à la mobilisation de nos partenaires, au premier rang desquels les élus locaux. Ces financements répondent à des besoins de territoires. Dans mes déplacements sur le terrain, j'ai été témoin de nombreuses initiatives prises par les maires et les acteurs territoriaux avec notre soutien.

Il nous faut encore accélérer ! N'hésitez pas à signaler aux directrices et directeurs régionaux de la Banque des Territoires les projets, qu'ils soient portés par vos communes, des bailleurs sociaux, mais également des entreprises de tailles et de natures juridiques diverses de vos territoires, ils sauront vous accompagner.

Comme toute crise, la crise Covid nous bouscule. Elle nous questionne, nous pousse à la réflexion, au changement. Ce deuxième Localtis Mag réalisé en partenariat avec l'Association des Maires de France est l'occasion de faire le point sur la situation, de mettre en lumière les initiatives et d'envisager les actions à mener pour une société plus solidaire et un monde plus durable.

Je remercie vivement François Baroin, André Laignel, Thierry Repentin, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Philippe Chalopin et Catherine Arenou pour leur contribution à ce numéro et vous souhaite à toutes et tous, une excellente lecture !



FRANÇOIS BAROIN : « Les maires sont revenus au cœur de la vie publique »

Au terme de sept années à la tête de l'Association des maires de France et d'une année de lente sortie de crise, François Baroin revient pour Localtis sur l'état des relations Etat-collectivités, la mise en œuvre du plan de relance, la santé financière du bloc local... et l'élan de décentralisation qu'il appelle inlassablement de ses vœux.

À
LA
UNE

Localtis *mag* : En matière de coopération Etat-collectivités, « le gouvernement aurait pu tirer un meilleur parti de notre capacité d'adaptation et de réalisation en lien direct avec les territoires... », résumiez-vous il y a tout juste un an, dans le premier numéro de Localtis Mag. Aujourd'hui, alors que le contexte sanitaire s'est éclairci, que le plan de relance se concrétise localement... votre verdict est-il plus positif ?

François BAROIN : Le gouvernement a fait ce qu'il a pu, dans une situation inédite et complexe. Il a pris les décisions sanitaires qui sont de sa responsabilité, a soutenu fortement l'activité économique et choisi de laisser les écoles ouvertes le plus possible. Les collectivités ont fait le plus souvent ce que l'Etat n'est plus en capacité de faire, faute d'une organisation de proximité. Elles sont allées largement au-delà de leur champ de compétence. Je continue de regretter que le dialogue n'ait pas été plus fécond aux moments clés de la crise sanitaire : nous avons été les premiers à demander le port du masque, et nos élus ont été déferés devant les tribunaux administratifs ; nous avons été les premiers à demander la création de grands centres de vaccination, contre l'avis initial du gouvernement qui s'y est finalement rallié ; nous avons fait l'interface avec la médecine de ville que la gestion hospitalo-centrée de la crise a laissée de côté dans un premier temps. Sur ces sujets, et bien d'autres, les maires ont eu le sentiment d'être des partenaires de second rang, malgré les déclarations officielles.

Mais cette réalité n'est pas propre à la crise sanitaire : elle est le reflet de la difficulté de tous les pouvoirs à aller au bout du principe

de subsidiarité, qui consiste pour l'Etat central à abandonner un certain nombre de responsabilités, à faire confiance et à responsabiliser les collectivités. La mise en œuvre du plan de relance, dont le principe n'est pas contesté, s'inscrit dans ce même contexte. L'Etat a choisi seul les grandes orientations et attend des collectivités qu'elles les mettent en œuvre pour ce qui les concerne.

Localtis *mag* : Les contrats de relance et de transition écologique, qui déclinent ce plan de relance au niveau territorial, font-ils selon vous leurs preuves ? Même si d'aucuns regrettent que les maires n'aient pas suffisamment voix au chapitre, ces CRTE pourraient-ils à l'avenir servir de cadre à l'ensemble de la politique contractuelle avec le bloc local ?

François BAROIN : Il est trop tôt pour évaluer les effets des CRTE, alors que l'immense majorité d'entre eux est dans une phase d'engagement ou de préparation. Le calendrier de déploiement a été très serré et il reste à prioriser les opérations effectivement finançables. Dans son principe, ce contrat a le mérite, comme d'autres avant lui, de clarifier les objectifs des intercommunalités autour d'un projet de territoire. C'est vertueux sur le papier, mais immédiatement contredit par l'Etat lui-même qui dans la même période multiplie les appels à projets ou à manifestation d'intérêt. On peut souhaiter qu'il existe un contrat porteur de nombreux projets, mais je ne crois pas au contrat unique qui ne correspond pas à la diversité de nos compétences et de nos projets, ni à la dispersion des acteurs du développement, ni à la différence de situation de nos collectivités. Le contrat intégrateur, c'est une idée techno-



© Arnaud FEVRIER pour l'AMF

LocaltisMag : Il semble acquis que le projet de loi 3DS ne sera pas tout à fait la grande loi de « libertés locales » que vous appelez de vos vœux. Avez-vous néanmoins des attentes spécifiques à l'approche de l'examen du texte à l'Assemblée nationale ?

François BAROIN : En effet, le texte 3DS se définit mieux par ce qu'il ne contient pas que par ce qu'il contient. Toutefois, beaucoup de mesures, souvent techniques, reprennent les propositions faites par les associations d'élus. Nous ne pouvons que nous en féliciter. Mais, ce ne sera pas une loi de décentralisation, le gouvernement avait d'ailleurs écarté d'emblée cette hypothèse. Nous soutenons les apports importants du Sénat, notamment en matière de souplesse de fonctionnement des intercommunalités, déjà engagés par la loi Engagement et Proximité. Il ne s'agit pas de « détricoter », comme je l'ai lu, mais de faire confiance aux élus pour savoir et décider du meilleur mode d'organisation du fonctionnement de leur intercommunalité.

LocaltisMag : Durant vos sept années passées à la tête de l'AMF, les causes défendues au nom des maires n'ont pas manqué. Au terme de votre présidence, sur quel terrain diriez-vous que l'association a été la plus « utile » ?

François BAROIN : Cela a été pour moi l'un des plus grands honneurs dans ma vie publique, d'être le Président des maires de France. Je suis infiniment reconnaissant de la confiance qui m'a été accordée.

Ma plus grande satisfaction, après 7 ans de mandat, est de constater que les maires sont revenus au cœur de la vie publique de notre pays, qu'ils bénéficient d'un très haut niveau de confiance de nos concitoyens et que dans les moments de crise, c'est vers eux que les plus hautes autorités de l'Etat se sont tournées. On est loin des quolibets du temps de la loi Notre où les maires n'étaient bons qu'à faire des ronds-points et des inaugurations et où la commune était un concept ringard et dépassé. La commune est moderne, parce qu'elle est proche des gens, porteuse de projets et responsable de ses décisions devant la population. On n'en a pas fini avec la commune, cellule de base de la Nation. ●

cratique et centralisatrice qui peut laisser beaucoup de monde sur le bord du chemin, notamment les communes les moins importantes. En outre, la contractualisation ne doit pas être un outil de recentralisation : je ne suis pas certain, par exemple, que les CRTE doivent être porteurs des objectifs de « zéro artificialisation nette » qui vont déjà devoir être déclinés dans l'ensemble des documents d'urbanisme et qui constituent une forte contrainte imposée aux maires dans l'exercice d'une compétence décentralisée.

LocaltisMag : Diverses études tendent à montrer que l'impact de la crise sur les finances locales est moins sévère que ce que l'on pouvait craindre. Comment entrevoyez-vous les choses pour 2022 ?

François BAROIN : Nous évaluons à 6Mds€ sur trois ans l'impact de la crise sur le bloc local. C'est conforme à notre estimation initiale. Dans l'étude que nous publions, comme chaque année avec la Banque des Territoires, nous montrons le caractère très atypique de cette année 2020 sur le plan financier avec une baisse des recettes de fonctionnement supérieures à la baisse des dépenses.

Ce qui me préoccupe c'est la fragilité financière des intercommunalités à moyen terme, d'ores et déjà affaiblies, comme le montre le rapport de la Cour

des comptes : épargne brute et nette en baisse, recettes de fonctionnement en baisse, hausse des charges de fonctionnement, dette en hausse. En effet, les circonstances actuelles leur interdisent toute visibilité sur leurs dépenses et leurs recettes futures. Ce doit être un point de vigilance. Mais, nous constatons une forte volonté d'investir malgré tout, après la baisse historique de l'investissement en 2020.

LocaltisMag : Plusieurs voix se sont récemment élevées, parmi les élus locaux, pour demander à l'Etat une plus grande liberté dans l'usage des dotations. Souscrivez-vous à cette revendication ?

François BAROIN : Nous partageons ce point de vue. Le Comité directeur de l'AMF s'est encore ému lors de sa réunion du 4 novembre de la propension de plus en plus nette des préfets à se substituer aux élus en matière de répartition de la DETR. D'une manière générale, la consommation des crédits de la DETR votés en lois de finances doit être facilitée. Nous avons constaté que le versement effectif dans les comptes des collectivités reste très inférieur aux crédits de paiement ouverts. Pour la DSIL, la rigidité et la multiplication des procédures ralentissent la mise en œuvre des projets, nous souhaitons que sa gestion soit clairement départementalisée.



Localtis mag

est un support d'information-communication réalisé à l'occasion d'événements portés par la Banque des Territoires ou par ses partenaires.

Ce quatrième numéro a été conçu en partenariat avec l'AMF pour accompagner la 103^e édition du Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France, sur le thème « Les maires en première ligne face aux crises ».

• Localtis Mag comprend 3 rubriques :

- « **ON EN PARLE** » pour faire le point sur l'actualité et alimenter la réflexion
- « **DANS LES TERRITOIRES** » pour illustrer le thème par des exemples d'initiatives locales
- « **ENSEMBLE** » pour mieux comprendre l'action de la Banque des Territoires grâce à des échanges, articles et exemples de réalisations

• Vous y trouverez :

- des articles récents de Localtis, le média en ligne de la Banque des Territoires, à retrouver sur banquedesterritoires.fr/edition-localtis
- des billets d'experts de la Caisse des Dépôts publiés sur le blog caissedesdepots.fr/blog
- des exemples de réalisations de projets à retrouver sur la Base d'expériences de Territoires Conseils sur banquedesterritoires.fr

1

“ ON EN PARLE ” P.8

- Questions finances - entretien avec André Laignel p.9
- L'environnement, 2^e préoccupation des Français..... p.14
- Avis d'expert : l'ingénierie territoriale, levier de développement... p.16
- Enjeux du logement - entretien avec Thierry Repentin p.18
- Avis d'expert : quoi de neuf docteur ? p.22

“ DANS LES TERRITOIRES ” P.27

- Jouer la complémentarité - entretien avec Stéphanie Guiraud-Chaumeil .. p.28
- Avis d'expert : Territoires d'Industrie, reconquête par la donnée ..p.34
- Commune nouvelle et démocratie numérique -
entretien avec Philippe Chalopinp.36
- Quartiers politique de la ville - entretien avec Catherine Arenou ...p.40
- Expériences localesp.42

2

3 “ ENSEMBLE ” P.50

- 10 milliards d'euros investis p.51
- L'économie mixte au service de la relocalisation industrielle p.53
- Plan Ponts, un dispositif complet et innovant p.54
- Réalisations p.56

“ ON EN PARLE ”

La reprise est là et l'impact de la crise sur les finances locales semble moins important que redouté. Mais pour les entreprises comme pour les collectivités locales, les situations sont en réalité très hétérogènes. Les conséquences de la crise Covid-19 sur la population sont également très différentes selon la situation socioprofessionnelle, l'âge, la vulnérabilité des personnes. Dans ce contexte encore difficile, les élus locaux engagent leurs mandats avec pour objectif d'accélérer les transitions démographiques, écologiques et économiques.



Entretien avec **André LAIGNEL**

Maire d'Issoudun, premier vice-président délégué de l'AMF et président du Comité des finances locales (CFL)

“ En cas de crise, la commune est l'échelon qui répond le mieux aux attentes des citoyens ”



INTERVIEW

📍 *Propos recueillis par Thomas Beurey / Projets publics pour Localtis*

L'Association des maires de France (AMF) et la Banque des Territoires ont mené conjointement une étude sur les conséquences de la crise financière sur les budgets des communes et de leurs intercommunalités en 2020. André Laignel, maire d'Issoudun, premier vice-président délégué de l'AMF et président du Comité des finances locales (CFL) détaille les enseignements qu'il en retient. Il revient aussi sur le rôle majeur que les communes ont joué pendant la crise.

Localtis *mag* : *Certaines communes ont-elles été plus affectées par la crise que d'autres ?*

André Laignel : La crise n'a pas touché l'ensemble du bloc communal de manière homogène. Certaines catégories de collectivités, comme les communes touristiques en général, et en particulier les communes de montagne et les communes ayant des casinos, ont été plus touchées. Par ailleurs, la crise a eu des conséquences financières sur les communes ayant des équipements, parce que la principale perte financière découle du recul des recettes d'activités. Les bourgs-centres, les petites villes

centres, les villes plus importantes, et encore plus les très grandes ont subi des baisses de recettes parfois considérables, parce que ce sont elles qui portent les équipements (sportifs, culturels...). C'est bien entendu problématique, car ces communes sont aussi celles qui investissent. Le discours de certains qui relativisent le recul de l'épargne nette des collectivités locales dans leur ensemble (- 8% pour le bloc communal en 2020), masque donc la situation difficile d'un certain nombre d'entre elles.





Localtis *mag* : *Les réponses que le gouvernement et le Parlement ont jusqu'à présent mises en place pour les collectivités locales en difficulté ont-elles été selon vous suffisantes ?*

André Laignel : L'observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL) a estimé le coût net de la crise, avant prise en compte des aides de l'État, à 5,1 milliards d'euros en 2020 pour l'ensemble des collectivités. Les 440 millions d'euros d'aides que l'État a versés aux collectivités en 2020, du fait de la crise, sont à comparer à ce chiffre, qui tient compte à la fois des pertes fiscales et tarifaires et des dépenses supplémentaires générées par la crise. Le gouvernement avait dit que le «filet de sécurité» concernerait entre 14.000 et 16.000 communes pour un total de 750 millions d'euros. Mais à l'arrivée, on ne compte que 3.600 communes bénéficiaires de 190 millions d'euros en tout, et celles qui en ont bénéficié le plus sont celles qui accueillent un casino : cela ne me paraît

pas être un critère absolu de pauvreté ! On nous dit que ce bilan est lié au fait que la crise a été moins grave qu'on ne le croyait au départ. Mais il faut aussi regarder l'explication dans les décrets d'application : toute une série de clauses restrictives ont exclu de très nombreuses communes qui, pourtant, auraient eu besoin d'un soutien. Et on peut dire la même chose du dispositif de 200 millions d'euros pour les régies locales. Il est très loin de répondre aux enjeux et, en plus, le décret d'application ajoute des conditions à celles qui étaient présentes dans la loi.

Localtis *mag* : *L'action des communes et de leurs intercommunalités a-t-elle réellement joué un rôle important dans la réponse à la crise ?*

André Laignel : Leurs interventions sont passées par l'engagement de dépenses nouvelles pour l'acquisition de produits sanitaires, de masques, de tests, de plexiglass... Dans le même temps, nos collectivités ont renon-

“ On nous dit que ce bilan est lié au fait que la crise a été moins grave qu'on ne le croyait au départ. Mais il faut aussi regarder l'explication dans les décrets d'application. ”

cé à des recettes (redevances, droits de place, CFE...). Ce sont souvent les communes qui ont donné les premiers masques aux personnels soignants, avec ce paradoxe que celles qui ont été les plus rapides n'ont pas été remboursées. Avec François Baroin, le président de l'AMF, j'ai coutume de dire que « l'État a fait ce qu'il a pu » et que « les col-

lectivités ont fait tout ce que l'État n'a pas pu ». Autrement dit, leur action a été immense. En matière de masques ou de tests, elle a permis d'accélérer fortement les choses et d'éviter des dégâts humains. Quant aux centres de vaccination, nous le savons bien : ceux qui ont le mieux fonctionné sont ceux qui ont été mis en place par nos collectivités. Durant toutes les phases de la crise sanitaire, les maires de France ont démontré que l'échelon de proximité de la commune est, en cas de crise, celui qui peut répondre le mieux aux attentes de nos concitoyens. Parce qu'ils veulent justement de la proximité.

LocaltisMag : *Le rétrécissement du levier fiscal au cours des dernières années aura-t-il, selon vous, des effets sur les comportements des communes et intercommunalités à fiscalité propre en matière d'investissement ?*

André Laignel : Il n'existe pas beaucoup de leviers pour pouvoir créer de l'autofinancement net. Les taux de fiscalité sont très difficiles à actionner : la possibilité qui reste d'augmenter le taux de la taxe sur le foncier bâti va vite être très faible et saturée. Elle est même déjà inopérante pour beaucoup de communes, car celles qui veulent obtenir une recette supplémentaire significative sont obligées d'adopter un taux d'augmentation relativement important. Je ne suis pas sûr que beaucoup de maires prendront ce risque à l'égard de leur population. Quant aux dotations, elles sont, au mieux, stagnantes pour certains, ou en diminution en termes de pouvoir d'action pour l'immense majorité des communes. En effet, les dotations sont, en euros constants, en recul depuis quatre ans. Il reste encore le levier de l'emprunt, mais les collectivités y ont déjà eu recours assez fortement en 2020, puisque le volume de leur dette s'est accru de 3,3%. On voit donc qu'un effort devrait être fait de la part du gouvernement sur les recettes de fonctionnement des collectivités : ce sont bien elles qui permettront de dégager de l'autofinancement.

LocaltisMag : *L'investissement public local est-il en voie de se redresser cette année ?*

André Laignel : Le rapport de l'OFGL sur les finances des collectivités locales en 2021 établit la perte d'investissement du bloc communal – budgets annexes compris, mais hors syndicats – à 6,5 milliards d'euros en 2020, ce qui représente un recul de 15,3%. Les communes et les inter-

communalités ne vont pas rattraper une telle perte en un tour de main ! Il y aura probablement un ressaut de l'investissement en 2021, qui sera lié en réalité à un effet d'optique : cette année, nous réalisons les investissements qui avaient été financés avant la crise et qui n'ont pas pu être réalisés pendant celle-ci. 2021 sera ainsi le résultat de quasiment deux années d'investissement, et non d'une seule. ●

“ Les maires de France ont démontré que l'échelon de proximité de la commune est, en cas de crise, celui qui peut répondre le mieux aux attentes de nos concitoyens. ”

BUDGETS DU BLOC COMMUNAL : QUEL IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE ?

Marquée par la crise liée à la Covid-19, l'année 2020 apparaît comme inédite sur le plan des finances des communes et de leurs intercommunalités, selon l'étude menée par l'Association des maires de France, en partenariat avec la Banque des Territoires. Celle-ci apporte sa pierre à l'évaluation de l'impact de la crise sanitaire sur les finances du bloc communal en 2020, en établissant des comparaisons avec la première année des précédents mandats municipaux (2001, 2008, 2014).

La stagnation (par rapport à 2019) des dépenses de fonctionnement du bloc communal masque une intervention vigoureuse pour protéger et soutenir la population et les entreprises, puisque les dépenses d'intervention ont augmenté de 2,1% en un an. De leur côté, les recettes de fonctionnement n'ont pu se maintenir (-0,9%), avec une perte de plus de 1 milliard d'euros. Les recettes assises sur le fonctionnement des services et sur l'activité économique sont les plus affectées, avec des pertes brutes de 3,2 milliards d'euros. L'analyse par strate de collectivités fait apparaître que les communes de plus de 100.000 habitants subissent les plus fortes baisses de recettes.

Au total, les communes et leurs groupements enregistrent un effet de ciseaux qui n'avait jamais été vu, et conduisant à une baisse de l'épargne nette (- 8%), supérieure au repli de 2008 (- 6%). Dans une situation défavorable, l'investissement du bloc communal connaît une chute record (- 14,5%), plus de deux fois plus forte que celles constatées en 2002 et 2008.

L'étude fait en outre ressortir les « perspectives incertaines » des finances des communes et de leurs groupements en 2021 et 2022. ●



Pour le Crédoc, la crise a fragilisé QUATRE MILLIONS DE PERSONNES

📍 Publié le 19 octobre 2021, par Jean-Noël Escudié / P2C pour Localis

« Quatre millions de Français fragilisés par la crise sanitaire ». Sous ce titre, le Credoc publie les résultats d'une étude d'opinion basée sur le ressenti des répondants quant à leurs conditions de vie. Les Français seraient aujourd'hui plus nombreux à se définir comme « vulnérables ».

Avec, souvent, un cumul de difficultés ou de craintes. Le Credoc pointe aussi chez les « nouveaux vulnérables » une « défiance dans les institutions ».

Le Crédoc (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie) publie une étude intitulée « *Quatre millions de Français fragilisés par la crise sanitaire* ». À la différence des études de l'Insee, celle du Crédoc ne repose pas sur des données statistiques ou économétriques, mais sur une enquête d'opinion et donc sur le ressenti des répondants. Il s'agit en l'occurrence de l'enquête « *Conditions de vie et aspirations* », mise en place en 1978 et menée trois fois par an auprès

d'un échantillon national représentatif de 3.000 personnes âgées de 15 ans et plus.

UN FRANÇAIS SUR TROIS SE SENT « VULNÉRABLE », DIX POINTS DE PLUS QU'EN 2018

Sa dernière vague, administrée au mois de septembre, montre que près d'un Français sur trois (31%) se sent tout à fait (6%) ou plutôt (25%) en situation de vulnérabilité. Ce taux est

en hausse de 10 points par rapport à 2018. Il reste cependant que le terme de « vulnérabilité » a une acception très large et peut renvoyer, chez certains répondants, à la notion de vulnérabilité face au danger sanitaire de la pandémie de Covid-19. Selon le Crédoc, « *un quart des personnes qui s'estiment vulnérables expliquent que la crise de la Covid-19 a beaucoup joué dans leur situation* », ce qui correspond, ramené à l'ensemble de la population, à 8% des Français de 15 ans et plus, soit « quatre millions de personnes, qui ont basculé dans une situation préoccupante ». Mais il n'apparaît pas non plus si cette influence de la pandémie vise sa dimension sanitaire ou ses conséquences économiques (ou les deux à la fois).

Toutefois, les trois quarts (74%) de ces « nouveaux vulnérables » – comme les qualifie le Crédoc (autrement dit ceux qui pointent l'impact négatif de la crise sanitaire sur leur situation) – sont confrontés à un cumul de fragilités (logement, emploi, santé, isolement, rélévation territoriale), contre seulement 30% parmi les Français qui estiment ne pas être en situation de vulnérabilité.

UNE TYPOLOGIE TRÈS SPÉCIFIQUE

Ces nouveaux vulnérables présentent une typologie spécifique. Il s'agit en effet de personnes jeunes (47% de moins de 40 ans contre 31% chez ceux qui disent ne pas être en situation de vulnérabilité), chargées de famille (37% contre 27%), actifs en emploi ou au chômage (68% contre 58%), appartenant au secteur privé (74% contre 64%) et n'ayant pas le baccalauréat (50% contre 35%). Près d'un tiers (31%) d'entre elles dit avoir connu le chômage technique et elles sont nombreuses à exercer dans des secteurs ayant eu recours au chômage partiel (commerce, hébergement, restauration, activités culturelles, services

aux ménages...) et à habiter en Île-de-France, qui concentre un fort contingent de salariés en activité partielle.

La précarité professionnelle de ces nouveaux vulnérables semble s'être accrue avec la crise sanitaire puisque 42% d'entre eux évoquent de forts obstacles pour accéder à l'emploi ou s'y maintenir (contre 23% parmi les personnes « non vulnérables »). Cette situation s'explique par une proportion plus importante de personnes en CDD (34% contre 16%) ou au chômage (14% contre 6%).

De même, 61% des nouveaux vulnérables déclarent que leur situation financière s'est dégradée en raison de la crise sanitaire, contre seulement 17% parmi les non vulnérables. Et 40% d'entre eux disent avoir été en défaut de paiement sur au moins une charge (électricité, téléphone, internet, loyer, emprunt immobilier, impôts, assurance habitation et véhicule, frais de scolarité ou crédits). Cette proportion n'est que de 13% parmi les personnes qui se disent non vulnérables. À ces difficultés économiques et sociales s'ajoute le volet sanitaire, puisque 13% des nouveaux vulnérables disent avoir été infectés par le Covid-19, contre 7% chez les non vulnérables.

DES CONSÉQUENCES SUR LE LIEN SOCIAL ET LA RADICALITÉ

Malgré la reprise économique et le net recul de la pandémie, la moitié des nouveaux vulnérables n'imagine pas d'issue positive et pense que sa situation va continuer de se détériorer, contre 33% parmi les personnes se disant non vulnérables (ce qui semble malgré tout une proportion élevée). Et seuls 32% des premiers disent se sentir heureux dans leur vie actuelle contre 73% des non vulnérables.

Pour le Crédoc, une telle situation n'est pas sans conséquence sur le lien social et le vivre ensemble. L'étude observe en effet que « la défiance dans les institutions, émanant de personnes fragilisées par les mesures d'endiguement de la pandémie, est marquée. En particulier, les nouveaux vulnérables se montrent moins confiants dans la protection sociale (60%, soit 12 points de moins que les non vulnérables) et dans les entreprises privées (50%, -13 points) ». Les nouveaux vulnérables se montrent « plus compréhensifs vis-à-vis d'actions violentes pour s'opposer à une décision ou faire triompher une cause », ce qui n'est pas sans rappeler le contexte des gilets jaunes. Un sur deux estime d'ailleurs que la France a besoin de « changements radicaux », soit 10 points de plus que chez les non vulnérables.

Un point plus encourageant – et significatif alors que le gouvernement annonce ou travaille à des aides pour réduire l'impact de la hausse du coût des énergies – apparaît toutefois dans le fait que « les aides ont un impact positif malgré des trous dans la raquette ». La « réaction massive » des pouvoirs publics et des associations durant la crise sanitaire fait qu'un tiers des nouveaux vulnérables a bénéficié d'aides, contre 13% des non vulnérables. Et surtout, lorsqu'elles ont été aidées par ces dispositifs exceptionnels, les personnes vulnérables sont 83% à « se sentir libres de vivre leur vie comme elles l'entendent », soit la même proportion que les non vulnérables. ●

LA FRANCE « N'A PAS ÉRADIQUE LA MISÈRE »

Dans un article du 15 octobre, intitulé « *Minima sociaux, aide alimentaire, mal-logement : la misère persiste en France* », l'Observatoire des inégalités rappelle qu'« en France, plusieurs centaines de milliers de personnes ne connaissent pas des difficultés de fin de mois, mais un manque d'argent permanent. Elles vivent avec 600 ou 700 euros par mois, parfois bien moins, et doivent se contenter du strict minimum ».

L'article passe en revue différents aspects de cette situation, en s'appuyant sur diverses sources externes. Il recense ainsi 2,3 millions de personnes vivant avec au mieux 735 euros par mois pour une personne seule, niveau de vie correspondant à 40% du niveau de vie médian. Par ailleurs, quatre millions de ménages vivent de minima sociaux, ce qui représente plus de six millions de personnes si on prend en compte les conjoints et les enfants.

Autre éclairage : les cinq millions de personnes qui ont eu recours à l'aide alimentaire (donnée 2017), chiffre corroboré par l'Insee indiquant que 3,8% de la population n'avait pas pris de repas complet durant une journée entière au cours des deux dernières semaines précédant une enquête menée en 2019. Enfin, selon la fondation Abbé-Pierre, 2,4 millions de personnes vivent dans des logements dégradés. Deux millions d'entre elles vivent dans des logements très inconfortables, 934.000 dans des logements surpeuplés et 810.000 personnes n'ont pas de domicile personnel, dont plus de 600.000 hébergées de façon contrainte chez des tiers. Conclusion : « *La France est l'un des pays les plus riches au monde, mais notre pays n'a pas éradiqué la misère.* »

LA DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT reste la deuxième préoccupation des Français

Malgré le contexte de crise sanitaire, les menaces sur l'environnement restent parmi les sujets qui inquiètent le plus les Français. Selon la synthèse d'une enquête réalisée pour l'Ademe par le Credoc publiée ce 18 octobre, 81% des Français souhaitent que les pouvoirs publics déploient des moyens en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique similaires à ceux de la lutte contre le Covid-19. Les citoyens interrogés expriment aussi des attentes fortes envers les pouvoirs publics en termes de services publics, de relocalisation et d'action environnementale.

📍 *Publié le 26 octobre 2021, par Anne Lenormand / Localtis*

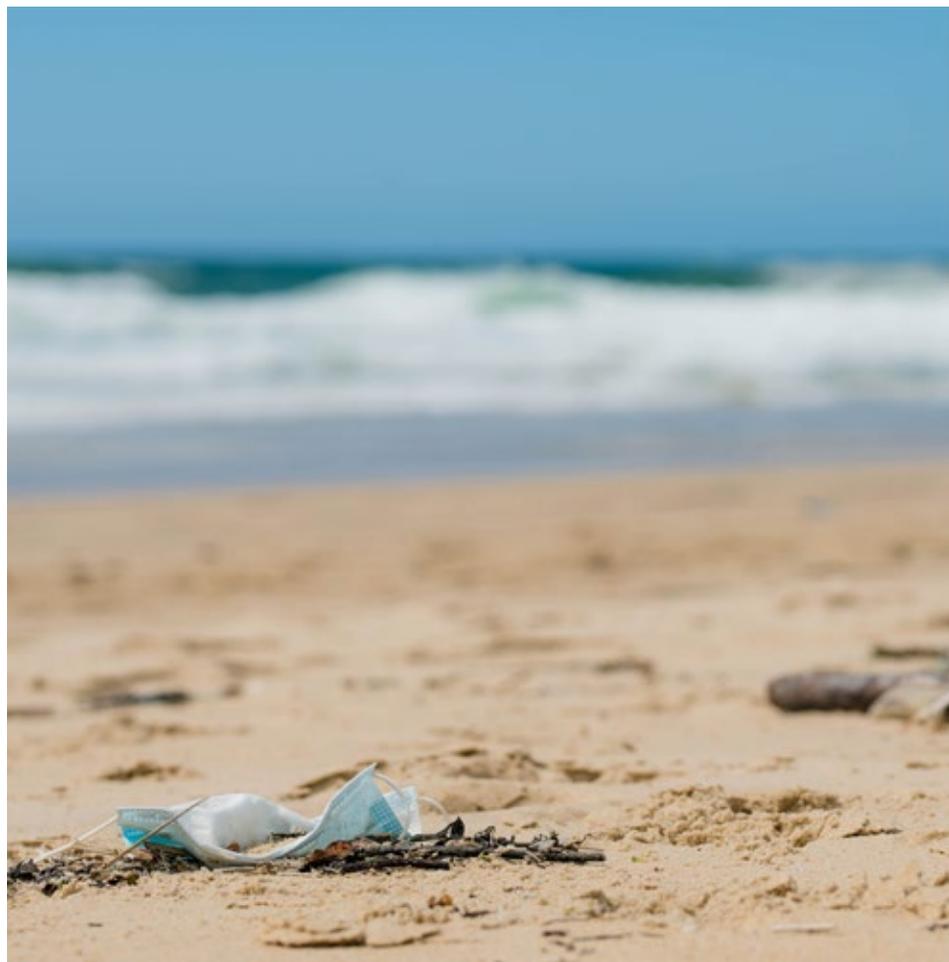
Sur fond de crise sanitaire, la dégradation de l'environnement reste le deuxième sujet de préoccupation des Français, derrière la violence et l'insécurité selon la synthèse d'une enquête réalisée pour l'Ademe par le Credoc* publiée ce 18 octobre. Malgré un léger recul (3 points par rapport à janvier 2020), 28% des personnes interrogées plaçaient, début 2021, les menaces sur l'environnement dans leurs deux préoccupations principales parmi une liste de 11 sujets. La thématique environnementale arrive dans cette enquête devant l'immigration ou le chômage. En outre, le réchauffement climatique est la principale inquiétude sur le plan environnemental. « *Depuis dix ans, les catastrophes naturelles occupent une place croissante parmi les préoccupations environnementales (+15 points depuis 2007), avec la multiplication des phénomènes climatiques extrêmes, commente l'Ademe. L'année 2020 a par exemple été la plus sèche jamais enregistrée par Météo France. Un nombre record de tempêtes dans l'Atlantique a également été atteint.* »

DEMANDE D'« ACTION FORTE » DE LA PART DES POUVOIRS PUBLICS

Face au réchauffement climatique, les Français interrogés plébiscitent une action forte et sans concession de la part des pouvoirs publics : 81% d'entre eux souhaitent que les mêmes

moyens soient déployés pour la lutte contre le réchauffement climatique que pour la lutte contre le Covid-19. Dans les domaines d'action prioritaires pour l'État à la sortie de la crise, le renforcement des services publics ar-

rive en tête, devant la relocalisation de certaines productions et la réduction de l'impact de l'homme sur la planète. Si le constat de la nécessité d'agir rapidement est largement partagé, la manière dont ces politiques doivent





être conduites l'est beaucoup moins. La question de l'arbitrage entre règles collectives et protection des libertés individuelles divise davantage en matière de protection de l'environnement que dans le domaine de la santé. Si 48% des Français approuvent l'idée selon laquelle des règles collectives doivent être mises en place pour limiter les comportements individuels nocifs pour l'environnement, même si c'est aux dépens de certaines libertés individuelles, ils sont aussi nombreux à estimer que la préservation des libertés individuelles doit prévaloir sur la défense d'enjeux collectifs liés à l'environnement.

OUI À LA FISCALITÉ CARBONE SOUS CERTAINES CONDITIONS

En matière de fiscalité, ils se disent en attente d'un système plus juste. En janvier 2021, près des 3/4 des citoyens avaient ainsi l'impression d'être perdants, entre ce qu'ils versent aux administrations publiques (impôts, taxes ou cotisations sociales) et ce qu'ils reçoivent en retour. Pour une meilleure redistribution, 29% préconisent une taxation accrue des hauts revenus, tandis qu'une proportion identique propose que l'impôt sur le revenu soit élargi à toute la population ; 24% envisagent

73% des citoyens souhaitent voir la société se transformer et évoluer vers de nouveaux horizons.

de leur côté la suppression des niches fiscales alors que seulement 17% s'opposent à toute nouvelle charge fiscale et préconisent plutôt une diminution des impôts et des taxes (pourcentage en baisse) ; 53% seraient prêts à payer plus d'impôts pour certains domaines d'action publique, en premier lieu pour la santé (22%) et en second lieu pour l'environnement (15%). Face à un sentiment d'insécurité croissant, les Français interrogés réclament un « *État fort* » et un renforcement des politiques publiques et sociales afin d'anticiper ou de protéger au mieux les populations et de limiter les risques éventuels (sanitaires, économiques ou environnementaux).

Selon l'enquête, le soutien à une taxe spécifique sur les énergies fossiles ou « *taxe carbone* » reste stable : en janvier 2021, 22% de la population accepterait spontanément de payer une telle taxe. En cumulant les personnes favorables à la mesure sans condition et celles prêtes à changer d'avis sous condition (39%), 61% de la population pourrait l'accepter. Mais les citoyens émettent plusieurs conditions pour cela. Les principales sont que l'utilisation des recettes serve à financer des mesures en faveur de la transition, que la taxe carbone soit compensée par la baisse d'autres impôts et que la redistribution soit destinée aux catégories modestes et moyennes.

DES SERVICES PUBLICS PLUS FORTS ET MOINS D'INÉGALITÉS

Enfin, 73% des citoyens souhaitent voir la société se transformer et évoluer vers de nouveaux horizons. Un chiffre en progression après trois ans de recul. Parmi les personnes interrogées, 40% s'expriment en faveur de réformes progressives, 33% pour des changements radicaux. Sur leurs souhaits de « *société idéale* », ils se prononcent pour des services publics plus forts (80% estiment qu'il faudrait leur consacrer plus de moyens), moins d'inégalités (73% seraient favorables à ce que les écarts de revenus soient moins importants et 69% veulent une redistribution plus importante), plus de démocratie (72% voudraient que les citoyens soient davantage impliqués dans les décisions qui concernent la collectivité), et un accent mis sur l'écologie - 72% sont en faveur d'une réglementation imposée sur la consommation afin de maîtriser l'impact de nos modes de vie sur l'environnement et 69% se prononcent pour une société qui soutiendrait exclusivement les activités économiques qui préservent l'environnement et la cohésion sociale et qui pénaliserait celles qui nuisent à l'environnement.) ●

**Enquête de janvier 2021 réalisée en ligne auprès d'un échantillon de 3.000 individus représentatifs de la population âgée de 15 ans et plus, résidant en France métropolitaine, en Corse et dans les DROM.*

AVIS DE L'expert

L'INGÉNIERIE TERRITORIALE, levier essentiel de développement des petites villes et des ruralités

Dans son acception la plus large, l'ingénierie territoriale regroupe l'ensemble des expertises et savoir-faire professionnels dont ont besoin les collectivités publiques et les acteurs locaux pour conduire le développement territorial ou l'aménagement durable des territoires, au moyen d'outils et de compétences visant à la conception, la réalisation et l'évaluation de leurs projets de territoire.

P our répondre à la complexité accrue de l'action publique, de nouveaux instruments de développement local sont venus compléter la gamme de l'ingénierie territoriale, en termes de modes opératoires et de savoir-faire propres à l'action des praticiens des politiques d'aménagement et de cohésion des territoires. Cette tendance a conduit à un renouvellement des pratiques professionnelles et des outils des politiques publiques territoriales, dont les maîtres-mots sont la mise en réseaux, le pilotage stratégique, le management de projet, la négociation, le montage opérationnel, la maîtrise d'un environnement juridique complexe et mouvant, etc.

LA QUESTION DE L'ÉGAL ACCÈS À L'INGÉNIERIE TERRITORIALE ENTRE COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

La notion d'ingénierie territoriale renvoie ainsi clairement aux politiques de cohésion des territoires car la distribution de ces compétences et expertises est loin d'être équitable et homogène sur l'ensemble du territoire français.

De manière significative, les grandes collectivités qui ont le plus de moyens ont

pu développer leurs propres ressources professionnelles (ou disposer d'une puissante expertise externalisée), grâce à l'autonomisation corrélée aux vagues de décentralisation, ce qui a rendu leur rapport à l'expertise d'État^[1] beaucoup moins dépendant, voire même dans une position de supériorité (nonobstant les dotations financières de l'État qui restent fondamentales pour construire leurs budgets).

À l'inverse, les plus petites collectivités, notamment en milieu rural, sont dotées de peu de compétences en interne et manquent de moyens adaptés pour mener à bien dans des conditions satisfaisantes les projets propres à l'exercice de l'action publique locale.

Cette disproportion entre collectivités dans l'allocation des moyens humains, financiers et techniques en matière d'ingénierie territoriale vient d'ailleurs poser avec d'autant plus d'acuité la question de l'égal accès à l'expertise dans les politiques de cohésion des territoires, à tous les échelons d'action publique. En effet, dans le contexte du système territorial actuel, du point de vue des transferts économiques et de la péréquation, les espaces urbains denses, qui financent désormais largement l'espace rural et périurbain, ainsi que les villes moyennes et les centres-bourgs, commencent à contester le mécanisme de redistribution propre à la philosophie de l'égalité (ou de

la cohésion) des territoires. Tout se passe comme si l'affirmation de cet idéal par le gouvernement s'effectuait précisément au moment où les réalités économiques et sociales se polarisent plus que jamais au niveau des territoires.

Cependant, au-delà du développement de l'ingénierie au sein même des collectivités, « l'interterritorialité^[2] » commanderait désormais, dans une forme de solidarité à l'égard des territoires les plus fragiles, que « l'intelligence territoriale » (c'est tout le sens des intercommunalités mêlant urbain et rural par exemple) puisse désormais se diffuser de manière horizontale et non plus seulement verticale – de l'État « *savant* » (ou « *sachant* ») vers les collectivités décentralisées –, la tradition centralisatrice française ayant façonné à outrance cette pratique surplombante. En d'autres termes, loin de considérer cette opposition entre collectivités dotées et moins dotées (en moyens d'ingénierie) comme un handicap, les territoires français – qu'il s'agisse de métropoles dites « *régionales* », de villes dites « *moyennes* » ou des arrière-pays ruraux de ces agglomérations – ont beaucoup à gagner à s'organiser en réseaux à partir de leurs « *locomotives* » régionales et de leurs atouts en termes de projets et d'ingénierie territoriale.

L'INGÉNIERIE COMME CONDITION DE L'INNOVATION ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL RURAL

Cependant, pour ce qui concerne le monde rural, entre une politique de labellisation élitiste telle que les pôles d'excellence

Par : Damien AUGIAS et Eric MAROCHINI



rurale, et des dispositifs plus « égalitaristes », comme les Maisons France Services ou les contrats de ruralité – conclus entre l'État et les pôles d'équilibre territorial et rural (PETR) ou les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) –, la coordination de l'action publique de l'État vis-à-vis de ces espaces ruraux (qu'ils soient ou non en voie de désertification) est elle-même d'une grande complexité, rendant le soutien en financement et ingénierie technique parfois peu lisible pour les collectivités qui peuvent en bénéficier.

Or, dans le déploiement des politiques territorialisées, échappant de plus en plus à l'action strictement nationale de l'État, le renforcement de l'ingénierie territoriale des pouvoirs locaux ne doit pas pour autant faire perdre de vue le rôle éminemment stratégique qui doit encore être le sien en matière de cohésion équitable du développement des territoires. En effet, le renforcement des collectivités locales depuis la « première » décentralisation jusqu'aux réformes récentes, n'a pas été appréhendé par l'État comme un désengagement politique ni comme un dessaisissement juridique mais laisse davantage apparaître le besoin d'une nouvelle forme de régulation des territoires.

D'autres acteurs publics tels la Banque des Territoires, contribuent également à renforcer les moyens financiers et l'expertise technique au profit des collectivités et des acteurs locaux dans une logique de projet plus que de guichet.

Or, il ne peut y avoir de développement rural durable sans une conduite stratégique et anticipative d'un projet de territoire en ce sens. Pour cela, les territoires doivent pouvoir compter sur une ingénierie for-

mée et sensible aux dimensions rurales de l'espace à tous les stades de la mise en œuvre des politiques locales. L'ingénierie est d'abord essentielle pour accompagner la conception, la définition d'une stratégie de territoire informée et cohérente. Il s'agit de l'ingénierie stratégique. Mais elle ne saurait se limiter à cela. Au second stade, l'ingénierie dite de projet doit les imaginer ainsi que les actions concrètes qu'elle recouvre. Elle est aussi nécessaire pour mettre en œuvre ces projets et en assurer le bon fonctionnement : c'est l'ingénierie technique. Enfin, l'ingénierie doit être également financière pour capter et optimiser les multiples participations permettant d'abonder les budgets.

Pour ce qui concerne les petites et communes moyennes, les Communautés de communes, cette ingénierie est rendue difficile en raison de leur très faible capacité financière à pouvoir recruter du personnel qualifié en ce sens ou faire appel à la sous-traitance de cabinets spécialisés pour de l'assistance à maîtrise d'ouvrage ou de la conduite de projet. Ces collectivités sont désormais souvent dans l'obligation pour développer cette ingénierie territoriale et la mettre à profit de leur territoire, d'imaginer la mise en place de services ad hoc dans les intercommunalités au service de l'EPCI et des communes membres ou de regrouper les moyens autour de syndicats mixtes spécialisés à l'instar des PETR. En définitive, la ruralité et les collectivités concernées ont su et savent trouver les

ressorts de leur développement, notamment par des innovations locales et par l'utilisation intelligente de leurs singularités qui deviennent autant d'aménités. Mais la situation des ruralités doit aujourd'hui être mieux prise en compte dans la définition des politiques publiques par tous les ministères, selon une logique interministérielle où les collectivités territoriales doivent pouvoir trouver toute leur place – ce qui constitue un des objectifs de la récente Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT), créée en 2020.

^[1] Gilles Massardier, *Expertise et aménagement du territoire. L'État savant*, Paris, L'Harmattan, 1996.

^[2] Martin Vanier, *Le pouvoir des territoires. Essai sur l'interterritorialité*, Paris, Economica, 2008.

LES AUTEURS

Damien Augias est responsable Stratégie, communication et coordination régionale de la Direction régionale Grand Est de la Banque des Territoires

Eric Marochini est Directeur Général des services de la Communauté de Communes du Saulnois

RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ DE L'AVIS DE L'expert
PUBLIÉ SUR LE BLOG DU SITE CAISSE DES DÉPÔTS
WWW.CAISSEDESDEPOTS.FR/BLOG

Entretien avec Thierry REPENTIN

Maire de Chambéry et co-président du
groupe de travail « Logement » de l'AMF

“ Je récusé complètement
l'idée que les maires ne
veulent plus construire
de logements ”

📍 Publié le 5 novembre 2021 par Jean-Noël Escudé / P2C pour Localtiss

Maire de Chambéry, président de l'Anah, président de la commission d'application de l'article 55 de la loi SRU, ancien ministre, ancien président de l'USH et co-président du groupe de travail logement de l'AMF, Thierry Repentin revient sur les enjeux actuels du logement et de la rénovation énergétique.

INTERVIEW

Localtiss *mag* : *Qu'en est-il de la réalité du discours sur les maires qui refuseraient de construire du logement ?*

Thierry Repentin : Effectivement, il y a le discours et la réalité ! Je récusé complètement l'idée que les maires ne veulent plus construire de logements. Il peut certes y avoir, ici où là, quelques maires malthusiens, ou d'autres qui veulent rééquilibrer entre logement social et logement privé. Mais, globalement, les maires sont conscients de la nécessité de construire pour loger la population. Cela ne veut toutefois pas dire construire n'importe comment. Il s'agit de concilier la nécessité de produire du logement et celle de préserver l'environnement et le cadre de vie. Or il y a parfois une incompréhension du public sur les documents d'urbanisme – particulièrement complexes –, sur les Scot, sur les plans locaux d'urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements, les PLUi HD... Et surtout sur la forme concrète que vont prendre ces documents et leurs prescriptions.

Localtiss *mag* : *Les collectivités ont-elles été entendues par la commission Rebsamen ?*

Thierry Repentin : La commission a repris plusieurs propositions formulées par l'AMF, en

particulier sur la compensation de l'exonération de la TFPB. Elle a aussi pris une position forte sur la nécessaire réhabilitation de l'acte de construire dans le discours public. Car, face à la réglementation toujours plus complexe et à la pression de l'opinion, c'est un acte de plus en plus difficile.

Localtiss *mag* : *Que penser de la récente polémique sur les maisons individuelles ?*

Thierry Repentin : Personne ne peut affirmer qu'il y aurait une forme unique et vertueuse de construction et qu'un segment entier du logement devrait sinon disparaître, du moins cesser de se développer. Pour autant, les propos de la ministre du Logement ont le mérite de poser un débat qui ne sera pas facile, comme on le voit avec les réactions à son intervention. Il faut pourtant se faire à l'idée qu'il faudra construire différemment, en préservant les espaces dédiés à d'autres usages, et notamment aux espaces naturels et aux activités agricoles. Nous avons aujourd'hui des textes qui nous disent « zéro artificialisation nette » en 2050, le fameux ZAN. Cela nous oblige à repenser un certain nombre de choses. Il faudra réfléchir à la densité souhaitable et chercher des solutions innovantes, comme la restructuration de lotissements anciens ou des



mesures pour limiter les déplacements pendulaires domicile/travail.

Localtismag : Plus largement, comment réconcilier les Français avec la construction de logements ?

Thierry Repentin : Ce n'est pas simple ! Comme maire de Chambéry, je dois argumenter en permanence et convaincre chaque semaine que le permis de construire que j'ai délivré respecte le droit de l'urbanisme et concilie logement et préservation des espaces, des îlots de fraîcheur, des mobilités douces... Les maires font face, de plus en plus, à des mobilisations de voisinage et des recours dans l'environnement immédiat. Face à cela, on doit tenir un discours de réalité et rappeler la finalité des permis. J'ajoute que certaines décisions nous compliquent la vie. Par exemple, la suppression de la taxe d'habitation est une faute politique. Au-delà des questions budgétaires, elle rompt le lien entre le logement et la collectivité et rend donc plus difficile le fait de justifier de nouvelles constructions.

Localtismag : Les mesures annoncées par le Premier ministre devant le congrès de l'USH, dont la compensation de l'exonération de TFPB, sont-elles de nature à relancer la construction de logements sociaux et intermédiaires ?

Thierry Repentin : Ces décisions vont dans le bon sens, même s'il faut rappeler que l'exonération de la TFPB est une décision unilatérale de l'État, qui pèse sur le budget des communes ! Mais il faut être conscient que ces mesures ne produiront pas d'effets immédiats, car elles portent uniquement sur les logements neufs. Compte tenu des délais d'autorisation et de réalisation des constructions de logements sociaux, il faudra sans doute quatre ans pour en voir les effets concrets sur les finances des communes. Dans ces conditions, je considère que l'AMF se

“ L'AMF se montre raisonnablement pessimiste lorsqu'elle estime que l'objectif des 250.000 logements sociaux sur 2021-2022 sera très difficile à tenir. ”

montre raisonnablement pessimiste lorsqu'elle estime que l'objectif des 250.000 logements sociaux sur 2021-2022 sera très difficile à tenir. J'ajoute que la compensation de l'exonération de TFPB – qui n'est pas une mesure pérenne – n'épuise pas le sujet. Les collectivités attendent aussi un retour de l'État dans le financement des aides à la construction, alors que des mesures comme la RLS – la réduction de loyer de solidarité – et la baisse des APL ont fragilisé les bailleurs sociaux.

Localtismag : Et les contrats de relance de la construction, également annoncés devant le congrès de l'USH ?

Thierry Repentin : Pour l'instant, je suis assez perplexe : on ne sait pas ce que recouvre ce contrat. Si on fait référence à une mesure du type de la prime aux maires bâtisseurs, il faudrait être sûr qu'il s'agit d'une mesure pérenne. En outre, il serait bon de prévoir une majoration pour les communes qui produisent du logement social, car ce sont des opérations plus difficiles à équilibrer et qui engendrent un niveau de service public pour les familles accueillies très sollicitant pour les budgets communaux.

Localtismag : Vous présidez aussi l'Anah. Comment l'Agence s'organise-t-elle pour accompagner la montée en charge très rapide de MaPrimeRenov' et tenir les objectifs ambitieux de la loi Climat & Résilience ?

Thierry Repentin : L'Anah connaît une véritable explosion du nombre de dossiers de rénovation énergétique : 70.000 dossiers en 2016 et sans doute plus de 700.000 cette année ! C'est du jamais vu. Ces résultats exceptionnels sont obtenus grâce à la très grande agilité de l'Agence et de ses personnels, mais aussi grâce à un effort budgétaire sans précédent. Et la dynamique se poursuit avec la mise en place, au 1^{er} janvier 2022, de France Renov', le service public de la rénovation de l'habitat. Son grand mérite est de réunir plusieurs opérateurs – l'Anah et le réseau Faire de l'Ademe – sous une marque commune. Avec France Renov', les Français sauront qu'ils peuvent compter sur un opérateur indépendant, un véritable tiers de confiance, qui va les conseiller et les appuyer tout au long de leur parcours de rénovation énergétique, avec des aides adaptées aux revenus et à la typologie de l'habitat de chacun.

Localtismag : Quel peut-être le rôle des collectivités dans l'accélération de la rénovation énergétique ?

Thierry Repentin : Il est essentiel. Il ne faut pas oublier que l'explosion de la rénovation énergétique tient aussi à l'engagement des collectivités, notamment à travers le programme SARE – le Service d'accompagnement à la rénovation énergétique –, co-porté par l'Ademe et par les collectivités. Celles-ci sont également des vecteurs d'information, de communication et de financement de la rénovation énergétique. Nombre d'entre elles ont en effet mis sur pied des aides spécifiques ou bonifient celles de l'Anah. L'intérêt de France Renov' et de Mon Accompagnateur Renov' – le conseiller qui va accompagner les ménages – est de fédérer ces différents dispositifs et de les rendre plus accessibles. ●

LA « VILLE DE DEMAIN » : vers une « déspecialisation » des bâtiments pour s'adapter aux nouveaux modes de vie ?

La crise du Covid-19 est venue accélérer les changements en cours dans les modes de vie et de travail, avec l'essor du télétravail, des espaces partagés... Lors de la quatrième table-ronde « Travailler, se déplacer, consommer, habiter », organisée le 21 septembre 2021 dans le cadre de la réflexion « Habiter la France de demain », sociologues, architectes, acteurs du bâtiment, partenaires publics et privés, ont esquissé les évolutions nécessaires pour s'adapter à ces mutations profondes. L'un des leitmotiv : la « déspecialisation » des bâtiments.

📍 Publié le 22 septembre 2021, par Emilie Zapalski pour Localtis

« **L**a crise que nous traversons a montré le caractère obsolète de la manière dont nous vivons, avec des quartiers de bureaux, d'habitation et de commerces. Gilets jaunes et crise Covid nous montrent qu'il faut aller vers une mixité fonctionnelle. » C'est en ces termes qu'Emmanuelle Wargon, ministre du Logement, a introduit le 21 septembre 2021 la quatrième table-ronde « Travailler, se déplacer, consommer, habiter : l'alliance des possibles », organisée dans le cadre de la réflexion « Habiter la France de demain » qui prendra fin le 14 octobre. Les crises successives ont en effet accéléré des tendances déjà présentes dans la société, comme le télétravail. Après un développement très ample durant les confinements, le télétravail s'ancre fortement dans la société : 30% des actifs sont en télétravail en mai 2021, principalement des cadres, d'après les données du Credoc. La maison est donc devenue un espace de travail à part entière. Autre tendance qui s'est fortement développée : la volonté de partager davantage les espaces (jardins, bureau...) sauf ceux qui sont considérés comme intimes, la cuisine en premier lieu. De nouveaux besoins

émergent : les Français demandent des espaces modulables et un accès à l'extérieur. « Il faut penser ce multiusage des bâtiments, ou leur déspecialisation, a souligné Emmanuelle Wargon, comment peut-on donner plusieurs usages à tous les espaces ? »

REVOIR LES PERMIS DE CONSTRUIRE ?

Cette question de l'intensification des usages des espaces et des temps a également été posée par Stephan de Fay, directeur général de Grand Paris Aménagement. « On peut par exemple utiliser des espaces qui ne servent pas une partie du temps, comme les cours de récréation, et multiplier les occasions de faire fréquenter ces lieux pour favoriser le vivre-ensemble, a-t-il insisté, à l'inverse d'un immobilier actuel très segmenté, au niveau de ses usages et des acteurs qui le portent. » Exemple avec les ministères qui, cha-



“ Il y a une aspiration au collectif, au lien social, et cela se développe dans des territoires qui ont été désindustrialisés, mais aussi dans les métropoles. ”

cun, organisent leur foncier en fonction de leurs activités et de leurs besoins.

Cette « désécialisation » des bâtiments engendrerait un changement de fond du modèle actuel. Elle impliquerait de revoir certaines procédures comme les permis de construire ou les plans locaux d'urbanisme (PLU) en acceptant par exemple de faire construire un bâtiment sans le prédestiner à un usage particulier. « Il faudrait faire en sorte que l'on puisse construire sans déterminer l'activité du lieu, dans une optique de multiusage, il s'agirait d'assumer qu'on ne sait pas a priori à quoi va servir le bâtiment, a explicité Stephan de Fay. Il faudrait aussi réfléchir à un modèle de propriété qui ne soit pas un frein au changement d'usage, contrairement à la copropriété. »

À travers les foncières commerciales d'intérêt général, qui doivent permettre de rénover des commerces de proximité, la Banque des Territoires agit dans ce sens. « Dans le cadre de la redynamisation des rez-de-chaussée d'immeubles, nous réinterrogeons via les foncières ce qui se passe au-dessus, dans les étages, et on en vient à travailler à des formes de mixités nouvelles », a témoigné Michel-François Delannoy, directeur du département appui aux territoires à la Banque des Territoires.

LE DÉVELOPPEMENT DES TIERS-LIEUX

La crise a aussi favorisé le développement en France des tiers-lieux. Le rapport de l'association France Tiers-Lieux fait état de 2.500 tiers-lieux en



Projet de tiers lieux à Lodève (34) soutenu par la Banque des Territoires.

France en 2021, avec 150.000 personnes qui y travaillent au quotidien et 2,2 millions qui sont venues réaliser un projet en 2019. « Il y a une aspiration au collectif, au lien social, et cela se développe dans des territoires qui ont été désindustrialisés, mais aussi dans les métropoles », a déclaré Patrick Levy Waitz, président de France Tiers-Lieux. Une sorte « d'archipel entre les sièges sociaux des entreprises et le domicile », a souligné Bruno Marzloff, sociologue, fondateur du cabinet d'études Chronos, évoquant « des lieux à inventer, des espaces de coworking, des bureaux de proximité, des lieux mixtes multiusages à l'image de ce que fait Nexity avec des bureaux communs pour plusieurs entreprises ».

L'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) travaille aussi sur le sujet dans le domaine de la production. Elle a notamment produit une étude sur les ateliers de fabrication numérique (AFN) partagés (fablabs, makerspace,

ateliers par abonnement, TechShop...). Ces lieux de travail collaboratif permettent non seulement de partager des espaces mais aussi des équipements techniques, dont ceux dédiés à la fabrication numérique (imprimantes 3D, découpeuses laser, fraiseuses...). Ils permettent ainsi aux indépendants et artisans, y compris dans des territoires ruraux, de partager des locaux, destinés à la fois à la production de masse mais aussi à la fabrication de produits sur-mesure (prototypes par exemple). L'État aide au développement de ces lieux, à travers le programme lancé en juin 2019 « Nouveaux lieux, nouveaux liens ».

Enfin, la spécialisation des quartiers (bureaux, habitation, commerces...) doit aussi prendre fin. « Il y a un travail de requalification à mener, notamment sur les gares et les entrées de ville, qui pourrait passer par une forme d'extension du programme Action cœur de ville après 2022 », a souligné la ministre. ●

AVIS DE L'expert

E-SANTÉ : QUOI DE NEUF DOCTEUR ? Comment le numérique révolutionne la santé et les soins

par **Aymeric BUTHION**, chargé de mission au sein du département de la transition numérique de la direction de l'investissement de la Banque des Territoires

Assurément, 2020 restera comme l'année de la santé. Préoccupation majeure des Français, enjeu politique et social crucial, la question sanitaire est omniprésente depuis un an et le système de santé français est au centre des débats provoqués par l'épidémie de Covid-19 qui continue de sévir. Alors que les établissements de santé doivent aujourd'hui parer au plus pressé, le secteur sanitaire organise parallèlement sa transformation numérique.

COMMENT CONSULTEZ-VOUS VOTRE MÉDECIN ?

Cette question aurait pu paraître incongrue il y a quelques mois. Aujourd'hui, elle ne surprend plus. La crise sanitaire est passée par là et les rendez-vous en ligne et les téléconsultations sont entrés dans les habitudes. Et, première surprise, ce ne sont ni des acteurs établis ni un géant de l'Internet qui se sont imposés sur ce marché mais des start-up françaises ou européennes.

Dans ce domaine, difficile de ne pas faire référence à Doctolib qui a conquis le marché français et qui est devenu la porte

d'entrée de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris. Fin 2020, l'entreprise française revendiquait 96,6 millions de prises de rendez-vous via internet (source : Doctolib), soit 34% du total des rendez-vous 2020, pour 42,2 millions de patients. Si les jeunes restent les plus nombreux (24%), on note que 10% des plus de 65 ans utilisent ces services.

Et pour la téléconsultation (consultation à distance d'un patient par un médecin) ? Le confinement du printemps 2020 et le régime dérogatoire mis en place par l'Assurance Maladie ont fait exploser la pratique. On a ainsi compté jusqu'à 4,5 millions de téléconsultations en avril 2020 (Source : CNAM) et 19 millions pour l'année 2020, soit 5% des consultations des médecins libéraux. Aujourd'hui, les chiffres sont un peu retombés mais le virage est pris. Selon le « Baromètre : les Français et la téléconsultation » (vague 2 - Harris Interactive – 01/2020), 68% des Français sont favorables au développement de la téléconsultation, surtout les moins de 35 ans (78%). Et si les personnes âgées sont encore réticentes, 20% des plus de 70 ans ont consulté un médecin via le numérique durant le confinement.

Pour autant, le chemin de cette transformation n'a pas été simple. Malgré une adoption juridique précoce de la télémédecine (Décret n°2010-1229 du 19 octobre 2010), il faut attendre la loi de financement de la sécurité sociale de 2014 pour les 1^{ères} expérimentations de télémédecine et celle de

68% des Français se déclarent favorables au développement de la téléconsultation



19 millions de téléconsultations en 2020 versus 60 000 en 2019

soit **5%** des consultations des médecins libéraux



2018 pour faire entrer la téléconsultation dans le droit commun.

Cette évolution lente s'explique principalement par 2 facteurs : l'âge moyen des praticiens (plus de 55 ans pour les médecins libéraux) et la centralisation du système de santé qui repose sur un financeur pour ainsi dire unique : l'Assurance Maladie.

Souvent dépeinte comme source de tous les maux, cette centralisation est aussi présentée comme un atout pour porter une politique publique.

COMMENT IRA « MA SANTÉ (EN) 2022 » ?

En 2018, le Président de la République a en effet lancé la stratégie « *Ma santé 2022* ». Cette stratégie vise à renforcer le poids de la e-santé dans l'organisation des soins (cf. *Loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019*).

Le numérique a potentiellement 2 grandes vertus : la lutte contre les déserts médicaux et la maîtrise des dépenses de santé.

Prudence à propos du « désert médical », souvent corrélé à la présence de médecins généralistes et dont il n'existe pas de définition scientifique : la situation en France n'est pas plus dégradée qu'ailleurs en Europe. Cela dit, selon une étude de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Etudes et résultats n°1144 – 02/2020), « *l'accessibilité géographique aux médecins généralistes a baissé de 3,3% entre 2015 et 2018* ». Or, pour freiner cette tendance, la télémédecine constitue une réponse.

“ La crise sanitaire est passée par là et les rendez-vous en ligne et les téléconsultations sont entrés dans les habitudes. ”

Quant à la maîtrise des dépenses, le numérique favorise la dématérialisation, la mutualisation des compétences et des connaissances médicales, le maintien à domicile du patient et une amélioration de son suivi.

Enfin, le numérique facilite le parcours du patient. Porte d'entrée unique, le portail « *l'Espace Numérique de Santé* », espace personnalisable mis à disposition dès la naissance, doit permettre à chacun d'accéder à de multiples services : Dossier médical partagé (DMP), Ameli, messagerie sécurisée, agenda, outils de télémédecine, portail patient des hôpitaux, applications pour le suivi des maladies chroniques et la prévention, objets connectés...

Déclinée dans chaque région, la stratégie « *Ma santé 2022* » propose aussi des transformations numériques systémiques. Il s'agit d'améliorer l'interopérabilité des systèmes d'information de santé, de sécuriser ces mêmes systèmes et d'alimenter le « *Health Data Hub* », base de données unique d'informations anonymisées dont l'analyse permettra d'améliorer la prise de décision, d'évaluer les médicaments, etc. et de faire avancer la recherche.

Enfin, le secteur médico-social n'est pas totalement oublié avec une modernisation de l'Aide personnalisée à l'autonomie et des établissements dédiés.

Avec le développement technologique (Intelligence Artificielle, séquençage, technologies immersives...), le numérique deviendra une pièce essentielle de l'offre et de la qualité des soins. La France dispose d'atouts. À l'instar de Doctolib, d'autres acteurs investissent le secteur comme MédecinDirect ou Hellocare (téléconsultation grand public) ou comme Lifem (solutions d'échanges entre professionnels). Très impliquée, la Caisse des Dépôts soutient des acteurs (Toktokdoc ou Semeia...) et renforce son action dans le cadre du Plan de relance. ●

L'AUTEUR

Aymeric BUTHION est aménageur de formation, spécialiste du numérique en collectivité.

Il a intégré le groupe Caisse des Dépôts en 2019 après une expérience d'une dizaine d'années au sein de l'État sur les questions d'économie numérique et de modernisation de l'administration.

RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ DE L'AVIS DE L'expert
PUBLIÉ SUR LE BLOG DU SITE CAISSE DES DÉPÔTS
WWW.CAISSEDESDEPOTS.FR/BLOG



ADIEU SMART CITY, vive les territoires intelligents et durables

Le gouvernement a lancé le 27 octobre 2021 un appel à projets doté de 30 millions d'euros pour soutenir les projets « structurants » de territoires connectés. Car, comme le révèle un état des lieux publié à cette occasion, la multiplication des projets sans vision partagée du territoire intelligent nuit à leur généralisation.

📍 le 27 octobre 2021, par Lucas Boncourt pour Localtis

Attendu de longue date par les associations d'élus soucieuses de préparer le chantier des usages après l'achèvement de la couverture du territoire en très haut débit, l'appel à projets territoires connectés a été publié le 27 octobre 2021. Doté de 30 millions d'euros, ciblant spécifiquement les collectivités, il est destiné à faire émerger des projets de territoires « intelligents et durables », « structurants, durables et pérennes ». L'appel à projets est ouvert jusqu'au 17 janvier 2022 mais « il comptera deux vagues de sélection des candidats, en

janvier et septembre pour s'adapter au degré de maturité des territoires » a précisé le représentant de la direction générale des entreprises (DGE).

ABSENCE DE VISION COMMUNE

En attendant, les collectivités sont invitées à nourrir leur dossier de candidature des conclusions de l'étude « de la smart city à la réalité des territoires connectés » dévoilée concomitamment à l'appel à projets. Menée par un consortium d'experts de la smart city et de la data, cette étude

a passé au crible les projets de villes intelligentes, d'hyperviseurs urbains, de smart territoires et autres territoires durables et connectés, intelligents et inclusifs. Autant d'appellations révélatrices d'une guerre de la communication et d'approches divergentes qui se révèlent nuisibles au développement des nouveaux services. Le rapport déplore aussi « l'absence d'espace de capitalisation et de consolidation des expériences malgré l'existence de nombreux lieux d'échanges et de valorisation ». Cette « absence de vision commune » aboutit à un saupoudrage des aides publiques et

à une image dégradée des innovations numériques, vues par certains citoyens, au mieux comme des gadgets, au pire comme des projets totalitaires.

LE CONCEPT DE SMART CITY ENTERRÉ ?

Le rapport invite du reste à enterrer une fois pour toute la « *smart city* » ou sa traduction approximative de « *ville intelligente* ». La notion de « *territoire connecté* », qui fait fi de la distinction entre zones urbaines et rurales tout en évitant la stigmatisation des « *villages stupides* » leur apparaît plus adaptée. Ils invitent surtout à « *intégrer systématiquement les objectifs de transition écologique au projet de territoire intelligent* », ces projets devant être exemplaires en matière de sobriété numérique. Sans surprise, la pleine association des citoyens et acteurs locaux, la protection des données et des systèmes, la mutualisation des outils comme le recours à des solutions interoperables et souveraines font consensus dans la définition qu'en font les territoires. En revanche, le « *quasi-dogme de la transversalité* » associé aux démarches « *intelligentes* » semble avoir vécu. Les projets visant à instaurer un pilotage par la donnée par métier (éclairage public, eau, déchets...) sont du reste très largement majoritaires, avec plus de 200 initiatives identifiées. « *Ces projets incrémentaux n'interdisent ni vision, ni volontarisme* », note l'étude. Et malgré tout leur potentiel de transformation, les projets globaux, comme ceux d'Angers ou Dijon devraient rester « *l'exception* » du fait de leur complexité.

MAÎTRISE DES DONNÉES ET DES RISQUES

La gestion de la donnée se révèle ensuite centrale pour l'ensemble des projets. Le rapport incite à la création de datacenters publics régionaux, moins nuisibles à l'environnement et plus performants du fait de leur proximité avec les usages. Ces datacenters pourraient notamment héberger des offres « *cloud de confiance* » et des plateformes territoriales de la donnée. Ils préconisent aussi de faire des projets de territoires intelligents un levier pour faire

respecter les obligations d'ouverture des données publiques de la loi Lemaire en intégrant des clauses open data et transparence des algorithmes dans les contrats avec les prestataires comme dans les conventions de subvention signées par l'État. Et pour que ces données soient pleinement réutilisables, ils promeuvent un « *conseil national des données* » chargé d'élaborer des standards et des modèles de données.

MODÈLE « HYBRIDE »

Autre point de vigilance, la maîtrise des risques cyber. Source de nouvelles vulnérabilités informatiques, les territoires intelligents doivent être exemplaires en matière de cybersécurité. Les experts préconisent la labellisation des solutions proposées aux collectivités et la réalisation systématique d'audits de cybersécurité dès lors qu'un déploiement à grande échelle est envisagé. Un principe d'anticipation que l'on retrouve sur les problématiques de protection des données personnelles mais aussi d'inclusion numérique. Une étude d'impact pourrait notamment fixer le curseur entre le tout numérique et des projets « *hybrides* », laissant davantage de place à l'humain, pour éviter la création de nouvelles fractures.

En définitive, la création de « *territoires connectés* » tend à se confondre avec la transformation numérique des territoires. Celle-ci suppose un accompa-

gnement dans la durée mais aussi le développement d'une ingénierie locale qui reste encore largement à construire.

LE REGARD DES ÉLUS SUR LES PROPOSITIONS DU RAPPORT

Plusieurs élus, auteurs de rapports sur les territoires intelligents étaient invités à réagir aux propositions de l'étude. L'ancien député Luc Belot (voir, en ligne, article *Localtis* du 20 avril 2017 sur son rapport) se retrouve ainsi dans les propositions sur la souveraineté, l'inclusion et le besoin d'appropriation. Il estime aussi « *qu'il est urgent d'arrêter les expérimentations pour passer à l'échelle* » et déplore « *ces projets où l'utilisateur est au centre du Powerpoint, sans que cela soit le cas quand on interroge les habitants* ». Akim Oural, élu de Lille métropole et président d'Open Data France (voir, en ligne, article *Localtis* du 12 juillet 2018 sur son rapport) a souligné pour sa part l'importance du respect du « *principe de subsidiarité* » et « *d'un retour sur investissement qui intègre les externalités positives comme le bien-être* ». Patrick Chaize, sénateur et président de l'Avicca, a quant à lui plaidé pour un plan « *France territoires durables et connectés* », conçu sur le même modèle que le Plan France très haut débit, qui éviterait à l'État « *d'arroser là où c'est déjà mouillé* ». ●



LE REGARD SUR LES PETITES VILLES plutôt positif, surtout chez les jeunes !

📍 *Extrait de l'article « Petites Villes de demain, un an après : un bilan jugé positif »,
publié le 26 octobre 2021 par Emilie Zapalski pour Localtis*



89% des Français qui vivent dans un autre type de territoire portent un regard positif sur la vie dans les petites villes. C'est ce qu'indique une étude Ipsos publiée le 25 octobre 2021 dans le cadre de la première rencontre Petites villes de demain.

Un enthousiasme partagé par tous mais plus particulièrement par les jeunes, qui sont 93% à avoir cette image positive. « *Cela va à l'encontre d'un certain nombre de stéréotypes* », a précisé Brice Teinturier lors de la présentation de l'étude. La dynamique est elle aussi positive : 32% des Français disent que leur opinion sur ces petites villes s'est améliorée au cours des dernières années. Et cette amélioration est plus marquée chez les professions indépendantes (47%), les moins de 35 ans (43%), les cadres (40%) et les habitants des grandes métropoles (38%).

Les atouts identifiés par ceux qui ne vivent pas dans ces territoires

tourment autour de la proximité de la nature et les paysages, la qualité des relations sociales entre les habitants et le niveau de sécurité. Mais selon les Français, ces villes souffrent aussi de certains manques comme les difficultés pour effectuer des déplacements (43%), une faible offre de services notamment dans le domaine de la santé (40%) et de services publics, et une offre culturelle limitée.

Des notions qui varient selon le type de commune envisagé : les Français sont très optimistes quant à l'avenir des petites villes qui disposent d'atouts touristiques ou d'infrastructures de mobilité (connexion au réseau autoroutier notamment) et celles qui sont situées dans la périphérie d'une métropole. « *Nous ne sommes pas dans un scénario qui serait une vision noire ou catastrophique*, a souligné Brice Teinturier, *il y a quinze ou vingt ans la vision n'était pas la même, à cette époque on pensait que les petites villes étaient vouées à un déclin lent mais quasi certain !* »

Il y a aussi une réelle volonté de retour vers les petites villes. Parmi les Français qui habitent actuellement dans d'autres types de territoires, les deux tiers disent qu'ils pourraient dans le futur s'installer dans une petite ville et près d'un quart estime même qu'une installation dans une petite ville est probable. Une tentation plus marquée, là encore, chez les jeunes. Le développement du télétravail joue aussi sur l'image de ces villes. Il est ainsi considéré comme une opportunité durable de revitalisation des petites villes. ●

Parmi les Français
qui habitent
actuellement
dans d'autres
types de
territoires, les
deux tiers disent
qu'ils pourraient
dans le futur
s'installer dans
une petite ville.

La crise n'a pas frappé les territoires de manière identique : certains, principalement en raison des secteurs économiques qu'ils accueillent, sont particulièrement touchés. À la manœuvre pendant la crise, les élus locaux sont aujourd'hui au premier rang pour engager les projets, participer à la relance économique et répondre aux aspirations - parfois nouvelles - des habitants.



Entretien avec Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL,

Présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,
co-présidente de la commission intercommunalité de l'AMF, maire d'Albi

“ Nous nous inscrivons dans la complémentarité ”

 *Propos recueillis par Emilie Zapalski pour Localtis*

Avec sa cité épiscopale inscrite à la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco et son lien fort avec l'enseignement supérieur, Albi, qui compte 50.000 habitants, plus de 6.000 étudiants, et accueille 1,3 million de visiteurs chaque année, dispose de nombreux atouts pour répondre à l'attrait des Français pour des villes à taille humaine. La maire d'Albi, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, ne cherche pas une quelconque compétition et préfère jouer la complémentarité avec les autres territoires pour faire d'Albi un pôle d'équilibre entre le milieu rural et la métropole de Toulouse. Explications.

Localtis *mag* : Comment votre ville a-t-elle traversé la crise Covid ?

Stéphanie Guiraud-Chaumeil : Comme beaucoup de territoires, la crise actuelle nous a fait reprioriser des choses et nous a permis de voir les bénéfices d'un certain nombre de politiques publiques mises en œuvre. On parle beaucoup des villes moyennes comme étant une réponse à des questions qui ont été soulevées durant la crise Covid. Mais nos villes n'ont pas attendu l'épidémie pour résister et impulser des politiques publiques qui leur permettent d'être une réponse à ces nouveaux besoins de nos concitoyens. Oui, la crise a été un révélateur, mais nos villes moyennes sont capables de répondre à ces attentes car nous avons impulsé ces actions depuis de nombreuses années.

Localtis *mag* : Vous faites partie du programme Action Cœur de Ville, est-ce que le dispositif a permis d'amortir les impacts de la crise ?

Stéphanie Guiraud-Chaumeil : Le programme joue le rôle d'accélérateur, notamment sur les volets logement et commerce. Il y a un travail énorme mené avec la Banque des Territoires et Action Logement. Côté com-

merce, la vacance diminue régulièrement. Elle s'établit autour de 8%. Notre centre-ville est très patrimonial. Cela a des avantages mais aussi des contraintes sur les conditions de rénovation et d'accessibilité aux chantiers. Le programme permet d'avancer sur ces sujets. Sur le volet logement, Action Logement consacre 9 millions d'euros. Cela représente une production potentielle de 235 logements. Au-delà de ces chiffres, le programme nous a appris à travailler de manière transversale. Nous abordons ainsi les questions de mobilités avec l'agglomération qui accompagne les achats de vélos, nous menons des actions liées à l'enseignement supérieur, au développement économique, à la prise en compte de l'environnement...

Localtis *mag* : La crise a notamment mis le projecteur sur des besoins de consommation différents, notamment en matière d'alimentation. Comment vous saisissez-vous de ces questions ?

Stéphanie Guiraud-Chaumeil : Ces éléments ne sont pas une découverte depuis la crise sanitaire, ces questions sont prégnantes et présentes sur notre territoire depuis de très nombreuses années. Nous avons ainsi un plan climat-air-énergie territorial, nous mettons en

place des circuits courts, de l'agriculture urbaine... L'anticipation réalisée par les équipes municipales a permis aujourd'hui d'avoir une réponse à des besoins qui ont émergé – manger mieux, local, sain – avec la crise. Nous avons aussi un projet alimentaire territorial et nous avons créé une zone d'aménagement différé (ZAD) pour préempter des terrains sur le foncier maraîcher historique de la ville. Dans le cadre d'un partenariat avec la chambre d'agriculture et le lycée agricole, nous réimplantons des maraîchers. Le lycée les forme et la chambre les aide à constituer les entreprises. S'y ajoute un chantier d'insertion par le maraîchage.

Localtismag : *On parle beaucoup d'un nouvel élan pour les villes moyennes, en bénéficiez-vous ?*

Stéphanie Guiraud-Chaumeil : Nous ne sommes pas dans la concurrence, nous nous inscrivons dans la complémentarité. Les villes moyennes comme Albi sont des pôles d'équilibre entre le rural et les métropoles. Nous le voyons très clairement ici. Nous répondons aux attentes de celles et ceux qui ne se satisfont pas de la métropolisation et qui souhaitent une proximité avec le rural, en leur donnant accès aux soins, à l'enseignement supérieur sans avoir besoin d'aller jusqu'à la métropole. Et en parallèle, nous avons des relations constructives, respectueuses et très équilibrées avec la métropole de Toulouse.

Localtismag : *Vous disposez d'un patrimoine très important en centre-ville, comment gérez-vous l'équilibre entre touristes et habitants permanents ?*

Stéphanie Guiraud-Chaumeil : Nous accueillons 1,3 million de visiteurs par an pour 50.000 habitants. La cité épiscopale est en plein cœur de ville. La ville vit donc au rythme de ces visiteurs mais nous devons aussi respecter le quotidien des habitants. Nous avons constaté un développement très important des locations saisonnières de touristes, une problématique que l'on pensait réservée à des villes comme Venise ou Barcelone. Nous avons mis en place un

**Stéphanie
GUIRAUD
CHAUMEIL**



© Ville d'Albi

ystème de déclaration obligatoire pour les propriétaires de logement qui utilisent des plateformes type AirBnB. Nous percevons ainsi la taxe de séjour mais surtout, cela a permis d'aligner ces locations avec les hôtels. La cité épiscopale est aussi le quatrième quartier d'habitat social de la ville. Nous avons une mixité d'offres de logements et nous y sommes très attachés.

Localtismag : *Les villes moyennes pâtissent parfois d'un manque de services, par exemple dans le domaine de la santé ou de la culture, qu'en est-il pour Albi ?*

Stéphanie Guiraud-Chaumeil : Nous sommes classés première ville où il fait bon vivre en matière de santé. Côté culture, nous avons une scène nationale qui comporte 900 places avec un taux de remplissage avant crise de 93% et une très grosse programmation culturelle. Nous avons aussi le musée Toulouse-Lautrec à dimension internationale. Et nous avons une forte politique événementielle culturelle et sportive. Nous accueillons des championnats sportifs comme le championnat du monde de billard. Avec des retombées économiques importantes.

Localtismag : *Quels sont vos autres atouts en matière de développement économique ?*

Stéphanie Guiraud-Chaumeil : Nous avons un lien très fort avec l'enseignement supérieur, avec lequel nous développons des projets. L'école des Mines dispose d'un incubateur qui sort plusieurs projets innovants dans le domaine des nouveaux matériaux, de l'énergie. Notre circuit automobile est l'un des plus anciens. Nous travaillons à sa reconversion, pour qu'il puisse toujours recevoir des championnats sportifs, mais, en lien avec l'école des Mines et le spécialiste du matériel de transport public Safran, qui a construit le premier bus à hydrogène, nous travaillons au développement de l'hydrogène, avec un campus dédié qui réunit les organismes de formation et, sur le circuit, la possibilité d'homologuer des véhicules. La Fnac vient aussi de s'installer à Albi. On n'a jamais vu autant de grands groupes s'intéresser à nos territoires. Nous devons en permanence nous adapter : nous devons par exemple avancer sur le foncier, sur les mobilités... On n'a jamais terminé ! ●

LE GOUVERNEMENT PRÉSENTE 49 « TERRITOIRES DE LOGISTIQUE » et de nouvelles mesures en faveur de la filière

📍 Publié le 21 octobre 2021 par Anne Lenormand / Localis

Lors du deuxième Comité interministériel sur la logistique qui s'est tenu ce 21 octobre à Hénin-Beaumont, dans le Pas-de-Calais, Jean-Baptiste Djebbari et Agnès Pannier-Runacher ont présenté 13 nouvelles mesures pour le secteur. Parmi celles-ci, la désignation de 49 «Territoires de logistique» promus par les collectivités locales qui proposent des facilités d'implantation pour les porteurs de projets, dans l'optique d'un usage plus sobre du foncier, l'organisation de conférences régionales de la logistique pour accompagner les collectivités dans l'identification des besoins et de l'offre en matière de sites logistiques ou encore le lancement d'une stratégie en faveur d'une logistique urbaine durable à l'occasion de la remise du rapport sur le sujet.

Après une première édition, le 7 décembre 2020, qui avait débouché sur l'annonce de la mobilisation de près de 1,7 milliard d'euros destinés à renforcer la compétitivité et le verdissement de la filière (lire notre article), un deuxième Comité interministériel de la logistique (Cilog) s'est tenu ce 21 octobre sur le campus d'Euralogistic à Hénin-Beaumont (62), avec les acteurs du secteur. À cette occasion, Jean-Baptiste Djebbari, ministre délégué chargé des Transports et Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée chargée de l'Industrie ont salué « *le travail exemplaire accompli durant la crise par l'ensemble des acteurs de la chaîne logistique, forte de près de 2 millions d'emplois et de 150.000 entreprises* », « *Maillon essentiel du bon fonctionnement de nos approvisionnements, la logistique est un secteur stratégique pour notre économie, qui représente 10% de la richesse nationale* », ont-ils rappelé avant d'annoncer 13 nouvelles mesures visant à faire de la logistique « *un levier de compétitivité dans la relance économique de la France et un acteur majeur de la transition environnementale* ».

49 « TERRITOIRES DE LOGISTIQUE » DONT 33 SITES « CLÉS EN MAIN »

Parmi ces mesures phares, la présentation de 49 «Territoires de logistique » dont 26

situés dans des «Territoires d'industrie». Promus par les collectivités locales, ces sites sont prêts à recevoir des activités logistiques et présentent des facilités pour les porteurs de projet via une logique « *clés en main* » ou en raison de leur éligibilité aux fonds friches. On compte ainsi 33 sites logistiques « *clés en main* » immédiatement disponibles pour recevoir des activités industrielles ou logistiques. Dans leur cas, « *les études et procédures administratives relatives à l'urbanisme, l'archéologie préventive et l'environnement ont été anticipées afin de permettre l'instruction des autorisations nécessaires à l'implantation d'une nouvelle usine dans des délais fiables et maîtrisés* », explique le dossier de présentation de ce deuxième Cilog. « *Par ailleurs, une première vague d'appels à projets régionaux du fonds friche (259 millions d'euros) a permis d'enclencher la réalisation de 441 opérations, représentant près de 1.200 ha de friches et générant entre autres plus de 1 300 000 m² de surfaces économiques incluant 16 sites*

pouvant accueillir des activités logistiques, rappellent les ministères. Au vu du succès du dispositif et des besoins exprimés par les territoires, le Premier ministre a annoncé le 17 mai dernier la mobilisation d'une enveloppe complémentaire de 350 millions d'euros, dont les lauréats seront annoncés en novembre 2021.

DEUX PREMIÈRES CONFÉRENCES RÉGIONALES DE LA LOGISTIQUE D'ICI À LA FIN 2021

Autre mesure intéressante directement pour les collectivités : l'organisation de conférences régionales de la logistique. L'organisation en reviendra aux préfets qui devront mettre autour de la table collectivités territoriales, État et acteurs privés pour « *partager expertises et ambitions et capitaliser les initiatives attendues à des échelles inter-régionales ou nationales, dans l'objectif d'aboutir à un diagnostic partagé sur les besoins et l'offre logistique au niveau local, et les moyens de les faire coïncider* », indiquent les ministères. Deux premières conférences régionales seront organisées d'ici à la fin 2021, en Bourgogne Franche-Comté et en Île-de-France.

Le Cilog de ce 21 octobre a aussi donné lieu à la remise du rapport de la mission sur la logistique urbaine durable qui avait été confiée à Anne-Marie Idrac, présidente de France Logistique, Anne-Marie Jean, vice-présidente de l'Eurométropole de

“ Au vu du succès du dispositif et des besoins exprimés par les territoires, le Premier ministre a annoncé le 17 mai dernier la mobilisation d'une enveloppe complémentaire de 350 millions d'euros. ”



Strasbourg et présidente du Port autonome de Strasbourg, et Jean-Jacques Bolzan, adjoint au maire de Toulouse et président de la Fédération des marchés de gros de France. De ce rapport, fruit d'un travail de près de six mois mené en concertation avec l'ensemble des parties prenantes de la logistique urbaine (collectivités locales, agences de l'État, chargeurs, transporteurs, acteurs de l'immobilier logistique, etc.), le gouvernement a retenu plusieurs axes.

PARTAGE DES BONNES PRATIQUES DE LOGISTIQUE URBAINE

Il va d'abord confier au Groupement des autorités responsables de transport (Gart) la mission d'organiser les réflexions et actions des élus autour des questions de logistique urbaine durable pour partager les bonnes pratiques et accélérer le développement de méthodes et d'outils sur cette problématique. Le Gart recevra pour cela un appui financier du ministère chargé des transports. Deux chantiers opérationnels, l'un législatif, l'autre technique vont en outre être engagés pour exploiter le potentiel des données de logistique urbaine. La Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM) va mettre

Des actions pour développer la formation et l'information sur la logistique urbaine afin de responsabiliser davantage les parties prenantes seront aussi engagées.

en place un « *groupe de travail d'évolution législative* » pour rendre obligatoire la numérisation des arrêtés de circulation et la transmission de données statiques sur les aires de livraisons par les collectivités en complément des obligations faites aux services numériques d'assistance aux itinéraires (article 122 de la loi Climat et résilience). Un observatoire national de la logistique urbaine va aussi être organisé autour de structures déjà existantes – notamment publiques. Ces structures pourront agir en tant que tiers neutres chargés de la collecte des données auprès des acteurs de terrain. Les données pourront alimenter le point d'accès national transport.data.gouv.fr

EXTENSION DE LA DÉPÉNALISATION DU STATIONNEMENT AUX AIRES DE LIVRAISON

Autre mesure retenue en matière de logistique urbaine durable : l'extension de la dépénalisation du stationnement aux aires de livraison pour en améliorer la gestion et permettre des expérimentations. Le Gart conduira les concertations à venir, en lien avec la DGITM qui nommera un chef de projet dédié et contribuera financièrement au recrutement d'un chargé de mission au sein du Gart. Des actions pour développer la formation et l'information sur la logistique urbaine afin de responsabiliser davantage les parties prenantes seront aussi engagées. La mission propose notamment que soient donnés aux collectivités les outils nécessaires à l'intégration de la logistique urbaine dans les documents d'aménagement territoriaux, afin de sécuriser le foncier qui leur est dédié. Le Cerema sera mobilisé dans la production de guides méthodologiques, en particulier pour accompagner la mise en place des zones à faibles émissions (ZFE).

APPEL À PROJETS « LOGISTIQUE 4.0 »

Enfin, ce 2^e Cilog est aussi marqué par le lancement de l'appel à projets (AAP) « Logistique 4.0 » mis en œuvre par l'Ademe et doté d'un budget prévisionnel de 90 millions d'euros dans le cadre de la stratégie d'accélération « *digitalisation et décarbonation des mobilités* » du 4^e programme d'investissements d'avenir (PIA 4). Ce nouvel AAP ouvert jusqu'au 15 mai 2022 concerne plus spécifiquement l'automatisation des segments maritimes et fluviaux des corridors logistiques, ainsi que des plateformes aéroportuaires et de leurs engins de piste, par exemple, et l'intégration des segments dans un concept global d'automatisation de la chaîne logistique multimodale de bout en bout. Il vise en particulier à traiter les interfaces en rupture de charge et avec les entrepôts, et la logistique du dernier kilomètre. ●

ENVIRON 30% DES EMPLOIS INDUSTRIELS situés dans les communes rurales

Sur la base de la nouvelle définition du rural par l'Insee, la Datar de la Nouvelle-Aquitaine a cherché à établir le poids de l'industrie dans le monde rural. Hors agriculture, l'industrie y est près de deux fois plus présente que l'ensemble des autres secteurs.

📍 Publié le 16 septembre 2021, mis à jour le 17 septembre 2021 par Emilie Zapalski pour Localtis

Souvent assimilé à l'agriculture, le monde rural n'en est pas moins industriel. C'est la démonstration à laquelle s'est livrée la délégation à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale de la Nouvelle-Aquitaine dans une note récente intitulée « *L'industrie en milieu rural, en France et en Nouvelle-Aquitaine* ». En s'appuyant sur la nouvelle définition du rural de l'Insee (sont considérées comme rurales les communes peu denses ou très peu denses), les auteurs, dont Olivier Bouba-Olga, professeur de sciences économiques de l'université de Poitiers, analysent ainsi la géographie de l'activité économique avec un focus sur l'industrie et sur la région Nouvelle-Aquitaine.

Premier point, sans surprise, la ruralité concentre une majorité écrasante de l'emploi agricole (81%), mais l'industrie n'est pas en reste. Près de 30% de l'emploi industriel se situe dans le rural. L'industrie est même « *1,7 fois plus présente dans le milieu rural que l'ensemble de l'activité privée hors agriculture* », signale la note. Dans le détail, 17% des salariés du secteur privé hors agriculture, soit 18,4 millions de personnes, sont employés dans des communes rurales,



et 29,8% de l'emploi salarié privé du secteur industriel, soit 2,9 millions de salariés, se situe dans des communes rurales. La localisation géographique des ressources mobilisées par les entreprises et les besoins en termes de foncier, moins onéreux en milieu rural qu'en milieu urbain, expliquent en partie ces données.

UN POIDS QUI VARIE EN FONCTION DES SECTEURS INDUSTRIELS

Mais « *le poids du rural dans les effectifs de l'industrie varie cependant fortement en fonction des secteurs d'activités industrielles* » et aussi en fonction des régions, détaille aussi le document. Plusieurs secteurs industriels se détachent. 67% des emplois liés aux « *autres activités extractives* » sont ainsi situés dans le rural en 2019 (12.022 personnes). Viennent ensuite le travail du bois et de la fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles et articles en vannerie ou de sparterie (61,2%, 29.741 personnes), l'industrie du cuir et de

17% des salariés du secteur privé hors agriculture, soit 18,4 millions de personnes, sont employés dans des communes rurales.

la chaussure (53%), la fabrication de meubles (49%) et la fabrication de produits à base de tabac (44,5%). D'autres secteurs industriels sont à l'inverse bien moins présents en milieu rural qu'en milieu urbain : la fabrication d'autres matériels de transport (9,3% seulement, 15.434 personnes), du captage, traitement et distribution d'eau (10,9%, 3.450 personnes) ou de l'industrie pharmaceutique (14%).

NOUVELLE-AQUITAINE : 1,4 MILLION DE SALARIÉS DU PRIVÉ (HORS AGRICULTEURS) EN MILIEU RURAL

L'étude se focalise ensuite sur le cas de la Nouvelle-Aquitaine, qui fait partie, avec la Bretagne et la Bourgogne Franche-Comté, des régions les plus rurales de France pour sa population (51%) et son emploi total (36%). Dans cette région, le poids du rural est entre 1,6 et 1,7 fois plus important que la moyenne sur l'ensemble de l'activité privée hors agriculture : 28% des salariés du privé hors agriculture (soit 1,4 million de personnes) sont situés en milieu rural dans la région et autour de 1,4 fois plus sur le segment industriel (en nombre d'effectifs ou d'établissements). Les trois secteurs industriels les plus représentés en milieu rural par rapport à la moyenne française sont le captage, traitement et distribution d'eau (2.417 personnes, soit un poids en milieu rural plus de deux



fois plus important qu'en moyenne en France), l'industrie chimique (9.486 personnes) et la collecte et traitement des eaux usées (1.561 personnes).

« UNE RÉGION OÙ LE POIDS DU RURAL EST PLUS IMPORTANT QU'EN MOYENNE FRANCE ENTIÈRE »

Quatre secteurs font toutefois exception, indique la note : l'industrie pharmaceutique dont la part des effectifs localisés dans les communes rurales en Nouvelle-Aquitaine n'est que de 6,1% contre 14% en France métropolitaine, la fabrication d'autres matériels de transport (6,8% contre 9,3%), la fabrication de produits informatiques, optiques et électroniques (14,5% contre 16,5%) et la fabrication d'équipements

électriques (19,6% contre 20,6%). « En mobilisant la nouvelle définition du rural, l'exploitation des données disponibles montre que son poids dans la population, l'emploi total, l'emploi privé et l'industrie est conséquent », conclut la note, insistant sur la Nouvelle-Aquitaine, qui « apparaît dans tous les cas comme une région où le poids du rural est plus important qu'en moyenne France entière ».

Les auteurs proposent de poursuivre le travail en construisant un outil de cartographie dynamique pour visualiser la géographie des secteurs industriels à une échelle territoriale fine (EPCI ou Territoires d'industrie) et d'apporter des éléments d'explication à cette surreprésentation de certains secteurs industriels en région dans les effectifs et dans le monde rural. ●

UN ENJEU DE FORMATION

Le poids de l'industrie dans la ruralité pose le problème de l'accès à la formation, tel que l'ont montré les assises de l'Association des petites villes de France (APVF) qui se sont tenues à Cenon (Gironde), le 10 septembre, où il a été beaucoup dit que 70% des emplois industriels français se situaient dans des villes de moins de 20.000 habitants (voir notre article du 13 septembre 2021).

Le problème a encore été soulevé par la ministre déléguée à l'Industrie Agnès Pannier-Runacher, lundi 13 septembre, lors d'une visite à l'usine de fabrication de

rails Saarstahl à Hayange (Moselle). Elle a souligné que « la difficulté est de trouver les bons profils et d'attirer des jeunes et des personnes en reconversion ». Quelque 70.000 postes sont à pourvoir dans l'industrie, « mais nous n'arrivons pas à recruter », a-t-elle regretté. Une thématique sur laquelle la Banque des Territoires est mobilisée. Elle propose, via son outil de cartographie dynamique sur les territoires d'industrie, de visualiser les secteurs industriels et principaux métiers en tension afin d'accompagner l'ouverture de nouveaux centres de formation. ●

AVIS DE L'expert

TERRITOIRE D'INDUSTRIE

Une stratégie de reconquête qui passe par la donnée

La donnée est aujourd'hui incontournable sans que sa valorisation dans les politiques publiques ne soit systématique. Pourtant, le besoin est bien présent ; en témoigne l'engouement lors de la crise de la Covid-19 pour les tableaux de bord de suivi de la crise sanitaire, et plus encore depuis le lancement de la campagne de vaccination. Menée non sans embûches (difficultés éprouvées concernant la qualité de la donnée ou son rafraîchissement), cette action d'ampleur du pilotage d'une politique publique par la donnée rappelle combien les données sont autant un élément de validation que d'acceptation des politiques à l'œuvre en France.

C'est là l'ambition du projet de Dataviz Territoires d'industrie coconstruit par la Banque des Territoires, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et la Délégation aux Territoires d'industrie (DTI) de Bercy : proposer des tableaux de bords cartographiques à des utilisateurs allant du citoyen à un expert ou même un industriel. Avec pour objectifs de pouvoir connaître les projets industriels financés dans le cadre du programme national Territoires d'industrie et de France Relance, apprécier comment l'État répond à la crise et accompagne les secteurs en difficultés.

Cet outil ambitionne d'être un observatoire en temps réel et ouvert à tous des dynamiques industrielles ; analyser leurs potentiels et développer de nouveaux projets. Il s'inscrit dans une logique de collaboration avec tous les acteurs, y compris les citoyens, afin de mettre en avant la dynamique nouvelle de l'industrie en France.

UN OUTIL D'ACCOMPAGNEMENT DANS LA RECONQUÊTE INDUSTRIELLE

Le programme Territoires d'industrie est relativement jeune. Lancé en fin d'année 2018 par le gouvernement lors d'un Conseil national de l'industrie avec pour

objectif la reconquête industrielle, il s'agissait alors d'un défi à bien des égards.

En effet, Territoires d'industrie, c'est tout d'abord une géographie nouvelle et particulière définie par l'État sur des territoires aux identités industrielles fortes (148 territoires d'industrie qui sont des agrégats d'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI), parfois interdépartementaux ou régionaux et qui concernent plus de 15 000 communes et 30 millions de Français). Il n'existait alors peu ou pas d'indicateurs (exceptés ceux à l'échelle des EPCI) permettant de véritablement poser un diagnostic sur ces territoires industriels.

Par ailleurs, il apparaissait nécessaire de penser le plus en amont possible les projets industriels, parfois lorsqu'ils étaient encore à l'état d'idée, en dotant les utilisateurs d'une palette de mesures qui pouvaient accélérer ou au contraire contraindre le développement des industriels sur les territoires. Nous avons donc ajouté différents périmètres et zonages comme les zones Natura 2000 (zones de préservation de la faune et la flore) sur lesquelles le développement d'une usine est complexe. Nous avons également inclus les espaces disposant de foncier disponible dans lesquels des complémentarités avec d'autres industriels pouvaient se nouer (logique de sobriété foncière).

L'idée s'est imposée très vite de se doter d'un outil de datavisualisation, véritable outil de travail, simple d'utilisation et permettant, en quelques clics, de pouvoir saisir les dynamiques de ces territoires. L'enjeu était notamment de pouvoir valoriser les actions de la Banque des Territoires en matière de soutien aux projets industriels sur les territoires, sur des champs d'action divers : de la réalisation d'une usine pour une coopérative de masques en Bretagne^[1] au soutien à un centre de formation dans la maintenance automobile à Lens^[2]... L'empreinte des actions une fois constituée permettait aussi de voir où nous n'intervenons pas assez, et donc assurer notre mission de réduction de la fracture territoriale.

Par **Thomas RAULET**



DÉVELOPPER DE NOUVEAUX PROJETS ET RENDRE NOTRE ACTION ENCORE PLUS EFFICACE

Nous intervenons sur tous les aspects qui permettent la redynamisation industrielle : du financement d'une usine au déploiement de solutions visant à rendre l'industrie plus respectueuse de l'environnement. Nous accompagnons aussi les projets de centres de formation ou encore l'élaboration des stratégies industrielles des territoires. En ce sens, la Dataviz Territoires d'industrie entend proposer un diagnostic sur ces thématiques afin de rendre notre action toujours plus efficace.

Dans le domaine de la formation, Pôle Emploi estime que chaque année, plus de 50 000 offres d'emplois dans l'industrie sont non pourvues, faute de candidats. Afin de résoudre ce déséquilibre, nous accompagnons l'ouverture de centres de formations sur des métiers industriels très précis.

Nous nous sommes rapprochés de Pôle Emploi qui produit les enquêtes Besoins de Main d'Œuvre (BMO) depuis 2015 et qui permettent d'accéder à des données riches sur les métiers en tension année après année dans tous les bassins d'emplois.

Dans le Territoire d'industrie du Choletais-Mauges (Pays de la Loire), un besoin d'école de production dans les métiers de la chaudronnerie a été remonté. En utilisant les données de la Dataviz, nous avons pu valider la puissance des données en trouvant rapidement que c'était dans le métier de la chaudronnerie que, depuis 2015, se concentraient le plus de difficultés de recrutement puisque $\frac{3}{4}$ des offres ne trouvaient pas preneur. C'était par ailleurs un besoin fort des industriels sur le territoire car on retrouvait, chaque année, près de 60 offres dans ce métier qui avaient vocation à être pérennisées (emplois non saisonniers).

Aujourd'hui, l'école de production sur le Territoire d'industrie Choletais-Mauges

a ouvert ses portes en octobre 2020 et forme désormais 12 élèves par an aux métiers de la chaudronnerie. Elle a permis de montrer la force de la Dataviz et permet non plus seulement de valider ces projets mais d'anticiper les besoins afin de déployer ce type de structures dans d'autres territoires en tension comme la Nouvelle Aquitaine ou Grand Est. ●

^[1] <https://www.banquedesterritoires.fr/la-coop-des-masques-en-bretagne>

^[2] <https://www.banquedesterritoires.fr/ecole-de-production-de-lens>

L'AUTEUR

Thomas Raulet est data analyst et chef de projet du service Dataviz Territoires d'industrie à la Direction de l'Investissement de la Banque des Territoires

RETROUVEZ L'AVIS DE L'expert PUBLIÉ
SUR LE BLOG DU SITE CAISSE DES DÉPÔTS
[HTTPS://WWW.CAISSEDEPOTS.FR/BLOG](https://www.caissedepots.fr/blog)



Entretien avec **Philippe CHALOPIN**,

Maire de Baugé-en-Anjou (Maine-et-Loire, Pays de la Loire) et co-président du groupe de travail Communes nouvelles de l'AMF

“ Une commune nouvelle... connectée et participative ”

📍 *Propos recueillis par Thomas Beurey / Projets publics pour Localtis*

La commune nouvelle de Baugé-en-Anjou, située dans le Maine-et-Loire, mise sur le numérique et la démocratie participative pour sa gestion locale et son développement. Une option que la crise a confortée. Son maire, Philippe Chalopin, explique comment les choses sont montées en puissance.

Localtis *mag* : **La crise liée au Covid-19 vous a-t-elle conduit à faire évoluer vos méthodes de travail ou de communication ?**

Philippe Chalopin : C'est certain, nous avons dû sortir de nos habitudes et être beaucoup plus imaginatifs. Les réunions n'étant plus possibles, nous avons développé les moyens modernes de communication. Nous avons par exemple généralisé l'usage de la visioconférence pour les réunions de la municipalité. Les conseillers municipaux qui le souhaitent pouvaient ainsi participer à distance. Les séances du conseil municipal demeuraient organisées en présentiel, mais elles étaient aussi retransmises en direct sur les réseaux sociaux et notre chaîne Youtube. Quelques jours avant, j'exposais, dans une brève vidéo, les sujets qui allaient être évoqués lors de la réunion. Je donnais également un aperçu des grands projets et des travaux. De plus, j'organisais chaque mois un « Facebook Live » : pendant environ 45 minutes, je répondais aux messages qui m'étaient parvenus via le site de la ville, et aux questions qui étaient posées en direct. Lorsque les choses sont allées

mieux sur le plan sanitaire, nous avons décidé de conserver ces innovations. Car c'est un vrai succès : par exemple, le dernier « Facebook Live » a enregistré une centaine de participants. De plus, nous arrivons à toucher davantage la population comprise entre 25 et 45 ans, qui fréquente moins les réunions publiques ou les séances du conseil municipal. Durant la crise sanitaire, j'ai également multiplié les « cafés citoyens » à l'extérieur, ou les réunions de rue dans chacune des quinze communes déléguées qui composent la commune nouvelle. Les Baugeois pouvaient ainsi me rencontrer sans devoir prendre rendez-vous. Nous avons aussi maintenu cela. Il y a trois ans, la commune a obtenu le label « Lucie 26.000 », qui est une norme de responsabilité sociétale des organisations. Dans ce cadre, nous avons intégré beaucoup de démarches participatives et citoyennes.

“ Nous avons dû sortir de nos habitudes et être beaucoup plus imaginatifs. ”

Localtismag : C'est ainsi que des citoyens ont été tirés au sort sur les listes électorales...

Philippe Chalopin : Ces citoyens tirés au sort sont au nombre d'une soixantaine. Ils travailleront sur la charte participative que nous souhaitons mettre en place pour les citoyens engagés dans les conseils consultatifs. Ils participeront également à la conception et la réalisation de l'un des projets de la municipalité, au cours de ce mandat : la personne sera membre du comité de pilotage et formulera un avis, en s'appuyant notamment sur toute la documentation technique qui lui sera communiquée. À terme, l'idée est d'aboutir à une assemblée citoyenne associée aux projets de la commune.

Philippe
CHALOPIN



Localtismag : Votre commune va réhabiliter le tribunal de première instance, aujourd'hui fermé, afin d'en faire une « Maison du citoyen connecté ». De quoi va-t-il s'agir ?

Philippe Chalopin : La restauration de ce bâtiment communal, construit dans les années 1860, fait partie des projets retenus en 2020 par la « mission Bern » en faveur du patrimoine local. Il a vocation à accueillir les séances du conseil municipal et du conseil communautaire, ainsi que les réunions de municipalité qui pourront se dérouler en visioconférence. Mais les ateliers que nous avons organisés avec les citoyens et les élus sur le projet ont permis de faire naître une ambition plus large : celle de créer un lieu dédié aux nouvelles technologies. Les Baugeois pourront pratiquer le télétravail dans des espaces de coworking, les étudiants pourront suivre leurs cours à distance. Par ailleurs, nous souhaitons rejoindre le dispositif national « Micro-Folies » : l'idée est donc aussi de trouver un espace culturel permettant d'accéder à des musées, via le numérique. Enfin, les citoyens tirés au sort seront dotés d'outils numériques pour travailler sur les projets municipaux.

Localtismag : Le mouvement de création de communes nouvelles a été particulièrement fort dans le Maine-et-Loire. La communauté de communes rurale Baugeois Vallée, que vous présidez, ne compte donc que sept communes, contre trente-sept auparavant. Les relations entre les communes et leur intercommunalité sont-elles plus simples ?

Philippe Chalopin : La communauté de communes ne compte aujourd'hui que sept communes, pour 35.000 habitants. La plus petite commune compte 2.700 habitants. Cette organisation offre beaucoup de souplesse et nous rend réactifs. Par ailleurs, la répartition des compétences est équilibrée : la communauté de communes porte l'aménagement du territoire, le développement économique, la promotion du tourisme, ainsi que la gestion de l'eau, de l'assainissement et des déchets. L'intercommunalité n'est donc pas un substitut aux communes, mais plutôt un relais de leurs projets. C'est un cadre qui permet de faire vivre les communes,

puisqu'elles conservent leurs compétences de proximité. Dans d'autres endroits, les communes décident au contraire de transférer de plus en plus de compétences à une communauté de communes, qui peut devenir hégémonique et s'éloigner du territoire. Il faut aussi souligner que notre intercommunalité est une des rares à reverser l'intégralité du reversement (soit 1,2 million d'euros) au titre du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (Fpic) aux communes, afin de leur permettre de porter les projets. Au total, notre organisation nous rend très efficaces. Par exemple, notre communauté de communes a été, au mois de juin dernier, l'une des premières du Maine-et-Loire, et peut-être même de France, à signer un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) avec l'État. Nous avons pu y arriver parce que nous avons défini un projet de territoire non seulement à l'échelle de la communauté de communes, mais aussi à celle de chacune des communes. En faisant un « mix », nous avons réussi à annoncer des projets sur lesquels les élus des sept communes sont d'accord. ●

COMMUNES NOUVELLES

un guide pratique accompagne les porteurs de projet

📍 Publié le 12 octobre 2021, par Thomas Beurey / Projets publics pour Localis

Lorsque des élus locaux engagent un projet de commune nouvelle, un vaste chantier les attend. Comment organiser le pilotage et associer les habitants ? Quelles sont les étapes clés et sur quels points doivent-ils être particulièrement attentifs ? Dans un guide pratique, l'Association des maires de France (AMF) et Territoires Conseils apportent des réponses utiles tirées de l'expérience des premières communes nouvelles.

Après une pause liée au renouvellement des conseils municipaux et à l'épidémie de Covid-19, le mouvement de création de communes nouvelles connaît un réamorçage. L'Association des maires de France (AMF) recense « une dizaine de projets identifiés » et anticipe, « si tout se passe bien », la création d'« une cinquantaine de communes nouvelles à la fin de l'année ». Mais si, comme lors du dernier mandat municipal, les choses s'accroissent en milieu et en fin de période, il faut s'attendre à voir naître, dans les prochaines années, de très nombreux autres projets de communes nouvelles.

Toutefois, les communes n'ont parfois pas les moyens - en termes d'ingénierie - de mener de front ces chantiers si elles



restent isolées et sans aide. C'est pour répondre à cet enjeu crucial que l'AMF, en partenariat avec Territoires Conseils, un service de la Banque des Territoires, a élaboré un guide pratique contenant moult conseils méthodologiques. S'appuyant sur des retours d'expérience d'élus et de collaborateurs, cet ouvrage inédit et en accès libre (téléchargement ci-dessous), s'adresse en premier lieu aux élus porteurs d'un projet de commune nouvelle.

« LA COMMUNE S'INVENTE UN AVENIR »

Instaurée par la loi en décembre 2010, cette collectivité d'un nouveau type est « un regroupement et une addition de compétences », dans l'objectif notamment de permettre le maintien, voire le développement des services publics, et ainsi répondre aux attentes de plus en plus fortes des concitoyens, souligne Philippe Chalopin, maire de Bau-

gé-en-Anjou (Maine-et-Loire) et président du groupe de travail dédié, mis en place par l'AMF. L'édile participait, le 6 octobre, à la 6^e Rencontre nationale des communes nouvelles organisée par l'association, au cours de laquelle le guide a été dévoilé. La commune nouvelle « *est une invention d'audacieux et d'entrepreneurs de territoires* » : « *On permet à la commune de s'inventer un avenir* », plaidait pour sa part, lors de cette rencontre en ligne, la sénatrice Françoise Gatel. « *La seule condition, c'est qu'il faut savoir conduire ce projet* », ajoutait-elle.

Pour faire face à ce défi, les communes nouvelles aujourd'hui existantes ont le plus souvent créé un groupe projet et des groupes de travail composés des élus des différentes communes concernées. L'objectif étant, dans un premier temps, d'élaborer une charte de la commune nouvelle qui soit la plus largement partagée. Sans portée juridique, le document n'en est pas moins essentiel, puisqu'il détaille les enjeux et les raisons du regroupement, le projet commun de territoire et les orientations prioritaires, l'organisation interne de la commune nouvelle avec le rôle des communes déléguées et de leurs maires. Après cet acte politique fort, les élus « *ont une solide base pour discuter projets avec les citoyens* », a estimé Paul Carrère, maire de Morcenx-la-Nouvelle (Landes) et coprésident du groupe de travail de l'AMF, lors de la rencontre de la semaine dernière.

« INTÉGRER LES AGENTS DANS LE PROCESSUS »

Réunions publiques, permanences dans les mairies, bulletins d'information spécifique, site internet, consultation sur le nom de la future commune... de nombreuses initiatives permettent d'associer les habitants au projet de nouvelle organisation territoriale, ce qui est indispensable. Il convient également d'« *intégrer les agents dans le processus de création de la commune nouvelle* ». En effet, le projet peut être source d'inquiétude chez eux, compte tenu de ses possibles répercussions sur l'organisation des services et les conditions de travail du personnel.

Des conséquences, la création de la commune nouvelle en a, en fait, une mul-

“ La commune nouvelle est une invention d'audacieux et d'entrepreneurs de territoires ”

titude : sur le nombre de conseillers municipaux, les biens et contrats des communes historiques, la place au sein de l'intercommunalité, les taux de fiscalité (qui font l'objet d'une harmonisation progressive), les archives municipales... Les changements d'échelle et de périmètre peuvent aussi avoir des impacts dans la mise en œuvre des politiques publiques (action sociale, sécurité, logement...). Ainsi, parfois, des normes que ne connaissaient pas les communes historiques s'appliquent au regroupement de communes, parce que la population de celui-ci dépasse un certain seuil légal ou réglementaire. Préalablement à la création de la commune nouvelle, il est aussi vivement conseillé de recenser et de travailler sur les noms des rues. Le but : éviter les homonymies (rue de l'église, avenue de la République...) et ainsi permettre un acheminement optimal du courrier et des colis aux habitants. Le

guide fournit des recommandations qui permettent de comprendre ces enjeux et d'anticiper les difficultés.

« NE PAS ALLER TROP VITE »

« *Il y a un rythme à observer* » lors de la préparation de la commune nouvelle, suggère Jean-Marc Vasse, maire de Terres-de-Caux (Seine-Maritime) et référent pour l'accompagnement du mouvement des communes nouvelles à l'AMF, qui lui aussi intervenait lors de la webconférence. Il conseille de « *ne pas aller trop vite* », car « *il faut tout bien peser* ». « *Si on devait donner une tendance, le projet peut se construire en une année* », indique le guide. Certains maires ont fait état de durées plus longues (18 mois ou plus).

Une fois le projet abouti, les communes parties prenantes doivent toutes prendre une délibération concordante, à la majorité simple, actant la création de la commune nouvelle. C'est ensuite au préfet, par arrêté préfectoral, de créer juridiquement la nouvelle collectivité. Les communes nouvelles prennent effet au 1^{er} janvier de l'année qui suit, sauf exception.

En complément du guide pratique, les élus intéressés pourront prochainement voir ou revoir, sur le site de l'AMF, la vidéo de cette sixième Rencontre nationale des communes nouvelles (dont une séquence avait pour thème « *Quelles sont les clés de réussite pour que la commune nouvelle fonctionne ?* »). ●





Entretien avec Catherine ARENOU,

Maire de Chanteloup-les-Vignes (Yvelines, Île-de-France) et co-présidente de la commission Politique de la Ville et cohésion sociale de l'AMF

“ On parle moins de besoins financiers que de besoin d'organisation ”

📍 *Propos recueillis par Virginie Fauvel / Localtis*

Catherine Arenou, maire de Chanteloup-les-Vignes dans les Yvelines, 1^{ère} vice-présidente de l'Association des Maires Ville et Banlieue, fait le point sur l'actualité touchant aux quartiers politique de la ville. Elle appelle de ses vœux une organisation « plus transversale » et souhaite « en finir avec les appels à projets » afin que les solutions locales puissent être déployées... et financées.

LocaltisMag : *Malgré la pertinence avérée des cités éducatives, notamment depuis le début de la crise sanitaire, la pérennisation des financements de l'État pourrait être remise en cause...*

Catherine Arenou : Les cités éducatives, issues du rapport Borloo, mises en place à l'automne 2019 soit six mois avant la crise du Covid, étaient définies au départ comme 80 expérimentations. Pour ceux qui, comme nous à Chanteloup, font partie de la première expérimentation, les trois ans vont très vite arriver : ce sera en octobre 2022. Nous sommes en train de travailler sur une programmation 2022 dont on ne sait pas si elle sera poursuivie. Des rumeurs laissent entendre que les collectivités

pourraient se substituer à l'État pour le financement à la fin de cette période expérimentale. Ce serait donc aux collectivités les plus impactées et souvent les plus pauvres de financer une autre forme d'enseignement dont on reconnaît l'efficacité ?!

LocaltisMag : *Le sport fait également l'objet de préoccupations fortes des maires de banlieue...*

Catherine Arenou : Le sport oui ! D'autant plus qu'avec un certain nombre de mes collègues, nous avons été à l'origine du premier Conseil national des solutions par le sport. Dans nos collectivités, après la crise du Covid, il y a une déshérence des clubs sportifs. Nous avons déjà attiré l'attention du gouvernement sur ce point

à l'automne dernier. Les 2^e et 3^e confinements ont été à l'origine de la fermeture de nombreux clubs de sports. Cela nous inquiétait mais il était très compliqué de trouver des solutions dans ce contexte sanitaire. Le sport est réapparu un peu avant l'été. Nous espérons, avant la rentrée, que tout le monde allait se précipiter dans ces clubs. Or, ils n'ont pas vu revenir leurs adhérents. Perte de motivation pour beaucoup. Et le pass sanitaire est une contrainte supplémentaire. Je ne juge pas, je le signale simplement. En sachant que dans les quartiers prioritaires, les habitants vaccinés ne sont pas les plus nombreux. Donc chez nous, les jeunes ne sont pas revenus au sport, avec des conséquences lourdes car pour eux bien souvent, il ne s'agit pas que de « sport-loisirs », « sport-santé », mais aussi de « sport-insertion ». Sur beaucoup de territoires politique de la ville comme les nôtres, nous embauchons des éducateurs sportifs municipaux qui se mettent à disposition des enseignants sur le temps de l'école pour faire découvrir tout un tas de sports aux jeunes. Mais ce n'est pas une disposition nationale, alors que l'on pourrait tout à fait imaginer des organisations sur le temps élémentaire, du CP au CM2, pour que le sport soit

l'une des matières enseignées classiquement avec de vrais professionnels.

Localtis *mag* : **La crise Covid a eu un effet d'accélérateur de pauvreté dans les banlieues. Votre appel au Président de la République de novembre 2020 pour demander un milliard d'euros pour les banlieues a-t-il été entendu ?**

Catherine Arenou : Cet appel a donné lieu à la prise en compte par le Premier ministre d'un regard nouveau sur nos territoires. Cela a permis de tenir un Comité interministériel des villes qui n'avait pas été réuni depuis sept ans. Cela a permis de rédiger des lettres de missions dans les différents dispositifs. Et d'attribuer 2 milliards d'euros supplémentaires à l'Anru, ce qui n'est pas une mince affaire car certains dossiers étaient bloqués, par

“ Beaucoup de territoires ont un tas de solutions sur place mais celles-ci n'arrivent pas à prendre d'ampleur au niveau national. ”

manque de financements, dans des avancements qui ne pouvaient pas s'écrire ou se signer. Il y a eu l'investissement dans de nouvelles cités éducatives et l'émergence du Pass'Sport. Globalement, il faut des alerteurs de proximité, comme nous, pour éviter tout effet d'annonce et s'assurer des retombées sur les territoires.

Localtis *mag* : **Dans quels secteurs faudrait-il déployer prioritairement les crédits ?**

Catherine Arenou : On parle moins de besoins financiers que de besoin d'organisation. Par exemple, nos territoires sont les territoires les plus jeunes. Toutes nos collectivités comptent environ 50% de jeunes de moins de 25 ans. Ce qui

implique un poids considérable de nos politiques jeunesse, éducatives, périscolaires, crèches – donc tout ce qui touche les 0-25 ans – sur nos budgets municipaux. Cela fait un moment que nous demandons une aide ou une subvention de surcharge scolaire, dont les chiffres seraient assez faciles à évaluer via les inscriptions scolaires. C'est encore reporté aux calendes grecques alors que nos budgets enfance et jeunesse sont énormes. Et cela se fait nécessairement au détriment d'autre chose. Nous sommes très demandeurs d'une organisation plus transversale. C'est l'objet du premier Conseil national des solutions dédié au sport. Nous allons d'ailleurs bientôt en organiser un pour la culture.

Localtis *mag* : **Justement, qu'a apporté le premier Conseil national des solutions qui s'est tenu le 16 octobre dernier ?**

Catherine Arenou : Nous avons voulu attirer l'attention de tous : des collectivités, des maires volontaires, ainsi que des fédérations qui ont beaucoup de bonne volonté mais n'ont pas l'accroche locale leur permettant de monter des

projets. Beaucoup de territoires ont un tas de solutions sur place mais celles-ci n'arrivent pas à prendre d'ampleur au niveau national. Concernant la culture, par exemple, il n'existe aucune lecture transversale. Il faudrait vraiment inverser ce fonctionnement très descendant car tout est compliqué et ne retentit pas forcément sur les territoires. Les dispositifs reposent souvent sur des appels à projets, certes très pratiques pour le gouvernement car très lisibles et communicables mais pour les trouver, il faut être en veille permanente, avoir des équipes dédiées, des têtes chercheuses au sein des collectivités, avoir le temps de monter les dossiers... Concrètement, pour inverser cette logique, il faudrait s'appuyer sur le préfet délégué pour l'égalité des chances et les sous-préfets chargés de la politique de la ville dans chaque département. Territoire par territoire, comme on fait des contrats de ville avec des comités de pilotage, comme on le fait pour les cités éducatives, les acteurs s'accordent sur un projet et ensuite, les financements de l'État abondent sur un objectif que tous les acteurs ont partagé. ●



Catherine ARENOU

LE MASSIF DES VOSGES FACE AU DÉFI de la diversification touristique

Face à l'impact du changement climatique sur l'enneigement et à la baisse de la pratique du ski, le massif des Vosges cherche à développer le « tourisme quatre saisons » dans une perspective « résolument durable ». Le Pays de Remiremont et de ses vallées vient ainsi de signer la deuxième convention du programme Avenir montagnes ingénierie.

📍 Publié le 20 octobre 2021, par Michel Tendil / Localtis

Après le Jura, les Vosges. La deuxième convention du programme « Avenir montagnes ingénierie » a été signée le 18 octobre, avec le PETR Pays de Remiremont et de ses vallées. Ce territoire qui regroupe 580 communes fait partie des 32 premiers lauréats présentés par le secrétaire d'État à la ruralité Joël Giraud,

le 8 octobre, à l'occasion du Conseil national de la montagne (CNM), à Pontarlier (voir notre article). L'objectif de cette convention : mettre en place une stratégie touristique « résolument durable » qui prenne en compte l'agriculture, l'industrie, la protection de l'environnement, dans une logique d'adaptation au changement climatique, a expliqué le

préfet des Vosges Yves Séguy, à l'issue de cette signature, lors d'un séminaire sur le thème « Moyenne montagne et changement climatique », organisé par l'Institut CDC pour la recherche, à La Bresse. « Le massif des Vosges reste à la fois un massif accessible avec des côtés évidemment positifs », mais c'est « aussi un massif qui souffre du changement climatique », a-t-il détaillé, citant pour exemple le scolyte qui ravage les forêts de conifères ou la raréfaction en eau d'un massif qui passe pourtant pour le « château d'eau de la Lorraine ». Avec l'aide du programme Avenir montagnes ingénierie, le PETR va ainsi pouvoir travailler à un « tourisme 4 saisons, accessible au plus grand nombre ».

LES HIVERS SANS NEIGE SE REPRODUIRONT TOUS LES DEUX ANS

Comme dans beaucoup de massifs de moyenne montagne, les élus des Vosges s'interrogent avant tout sur l'avenir du ski avec un enneigement qui devrait diminuer au fil des ans, comme le montrent les modélisations issues des travaux du Giec. D'ici à 2050, en haute montagne, l'épaisseur du manteau neigeux baissera de 10% à 40% par rapport à la moyenne de la période 1985-2005, quelles que soient les mesures prises au niveau international, a en effet expliqué Hugues François, Ingénieur de recherche, spécialiste du développement touristique de la montagne à l'université Grenoble-Alpes. Les hivers sans neige qui survenaient tous les cinq ans en moyenne se re-



“ Le massif des Vosges reste à la fois un massif accessible avec des côtés évidemment positifs, mais c’est aussi un massif qui souffre du changement climatique. ”

produiront tous les deux ans. Toutefois, élément important : la neige de culture permettra de maintenir la skiabilité des domaines alpins jusqu’en 2050... Mais pour les massifs de moyenne montagne, la situation est encore plus aléatoire. « Il y a une nécessité à agir face à un modèle économique des stations déséquilibré, dont le socle s’effrite (avec un moindre enneigement et moins de pratiquants), et qui ne parvient pas à s’annualiser », les activités d’été ou de ski nordique comptant bien trop peu dans les résultats, a expliqué Isabelle Blaise, directrice de mission à la Scet qui a réalisé une étude sur « l’évolution du modèle des stations des Vosges face au changement climatique », à la demande des élus du massif.

TRANSITION DOUCE

L’urgence à agir diffère en fonction des « vulnérabilités » de chaque type de station. Les petites stations familiales dites « de neige » comme Xonrupt ou Le Tanet n’ont pas un modèle économique robuste mais elles ont une « capacité de résilience » moyenne. À l’opposé, les stations locomotives « structurantes » ont un modèle « moyen » car encore très centralisé et une capacité de résilience elle aussi moyenne. Finalement, celles qui sont les plus exposées au changement climatique sont les stations médianes avec un modèle économique fragile et une capacité de résilience faible. La Scet plaide pour « une transition douce pour progressivement reconstruire une économie plus intégrée où le ski n’est plus seul au centre », tout en maintenant « une exigence environnementale renforcée dans tous les projets » et en s’appuyant

« sur la promotion d’une destination Massif des Vosges renouvelée ». Ce qui revient à court terme à passer d’une « garantie ski » à une « garantie activités neige » plus large et, à moyen terme, d’une garantie activités neige à une « garantie activités toutes saisons ». « Il n’y a pas de solutions toutes faites, mais une nouvelle coordination des acteurs à repenser » dans le cadre d’une « gouvernance de la transition », a insisté Isabelle Blaise. L’intérêt : faire converger les crédits des différents partenaires vers les investissements les plus lourds.

Pour aider les élus dans leur réflexion, les projets retenus dans le cadre du programme Avenir montagnes ingénierie pourront s’appuyer sur un diagnostic Climsnow déjà appliqué sur la station de Métabief, dans le Doubs. Il s’agit de mesurer précisément quel sera le déficit d’enneigement dans les années à venir et de s’adapter pour prolonger la skiabilité le plus possible. Il en ressort que dès



2030, les deux fronts de neige de la station feront face à un manque d’enneigement, même sur les pistes avec neige de culture. Mais la méthode ne s’arrête pas au constat et permet de déterminer l’évolution des « heures froides », celles pendant lesquelles il sera possible de produire de la neige de culture, tout en calculant la consommation en eau nécessaire. « Ce qui plaît le plus aux exploitants et aux élus, ce sont les cartes. L’intérêt est de voir que les mauvaises saisons aujourd’hui seront la norme dans trente ans », a prévenu Carlo Maria Carmagnola, du Centre d’études de la neige.

« UN VRAI SUJET D’OBSOLESCENCE DES ÉQUIPEMENTS »

Un constat alarmiste que ne partagent pas forcément les exploitants vosgiens. « Dire que la crise a été un accélérateur ? Je n’adhère pas à ce discours. En l’absence du ski, nos vallées seront malades (...) La neige n’a jamais été certaine. On a toujours intégré dans nos modèles la diversification », a tenu à nuancer Jean-Yves Rémy, le PDG de La Bresse/Labellemontagne. Avec ses six télésièges, la station illustre bien la forte dépendance des stations locomotives vosgiennes à l’économie du ski : 90 à 95% du chiffre d’affaires y est réalisé en hiver. Le domaine skiable est ouvert 105 jours en moyenne par an et c’est lui qui porte tous les investissements, ceux de l’hiver comme ceux de « la diversification vers un tourisme 4 saisons ». Entre sentiers raquettes, soirées luges, luge d’été, circuit VTT de descente, mini-parc d’attractions, Labellemontagne a ainsi cherché à élargir ses activités depuis quarante ans. Une histoire émaillée de quelques abandons... Cette « diversification est loin d’être un long fleuve tranquille », a témoigné Jean-Yves Rémy. Selon lui, les stations vosgiennes doivent faire face à « un vrai sujet d’obsolescence des équipements ». Avec un âge moyen des remontées mécaniques de 34 ans contre 28 ans au plan national, « le spectre du changement climatique » lui semble « assez accessoire ».

« On ne pourrait pas vivre que l’été, il faut qu’on continue. Notre temps de réflexion c’est 2025/2030... pas 2060 », a abondé Patrice Perrin, le directeur général de la société d’exploitation des remontées mécaniques du Lac Blanc, station voisine de quelques kilomètres, qui repose en grande partie sur ses 140 enneigeurs. « Ce sont de gros investissements faits au fil du temps, on ne peut pas laisser tomber du jour au lendemain. » « L’évolution climatique n’est qu’une composante du problème. L’hiver reste pourvoyeur de richesses. Les ruptures sont dangereuses », a-t-il mis en garde. « La diversification nécessitera des investissements car il n’y a pas de loisirs sans équipements. » ●

📍 *Publié le 13 octobre 2021,
par Olivier Devillers pour
Territoires Conseils*

Depuis l'automne 2019, la commune du Favril expérimente une cabine de télémédecine où les patients, guidés par un médecin, peuvent réaliser à distance des examens. Une étude a montré que le service était plébiscité par les usagers. Le service doit maintenant trouver sa place dans le système de soin territorial.

Petite commune d'Eure-et-Loir, le Favril (369 habitants) souffre d'un manque structurel de médecins. « *Beaucoup de médecins généralistes partant à la retraite ne sont pas remplacés et ceux qui sont en place sont surchargés. Ils ne peuvent plus prendre de nouveaux patients. Résultat : le taux de personnes sans médecin traitant est de 18 % quand il est de 11 % au niveau national* », explique John Billard, maire du Favril. Cette situation oblige les habitants du bassin de vie du Favril à faire 30 kilomètres pour se rendre aux urgences à Chartres, même quand il s'agit de renouveler une simple ordonnance.

UN DIAGNOSTIC MÉDICAL À DISTANCE

Cette situation a conduit l' élu à vouloir tester une solution de télémédecine. Une étude de faisabilité, menée avec l'appui de la Caisse des Dépôts, a permis de valider le dispositif, conçu en collaboration

TERRITOIRES CONSEILS L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX

Bénéficiez du soutien de nos experts pour comprendre les enjeux du développement territorial et faire avancer vos idées.

Territoires Conseils a constitué au fil des années une base d'information unique sur le développement territorial, pour vous inspirer et partager avec vous les bonnes pratiques locales.

Pour en savoir plus, voir
banquedesterritoires.fr/territoires-conseils



AU FAVRIL⁽²⁸⁾, TÉLÉCONSULTATION RIME AVEC SATISFACTION DES USAGERS



avec l'agence régionale de Santé (ARS) et la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM). Un budget de 100.000 euros a été dégagé, dont un quart à la charge de la commune. L'objectif était de mesurer l'appétence de la population pour la télémédecine et d'évaluer son impact sur le système de soin, les médecins généralistes et le recours aux urgences.

C'est ainsi qu'une cabine de télémédecine, conçue par la société tricolore H4D, a été installée dans une salle attenante à la mairie du Favril en octobre 2019. Accompagné par le secrétaire de mairie, le patient peut utiliser la cabine en toute autonomie, après de brèves explications de l'agent. Il est alors mis en relation par visioconférence avec l'un des médecins de garde partenaires de la solution, situés aux quatre coins de la France. Guidé par le praticien, le patient peut prendre sa température, relever sa tension ou encore effectuer des tests auditifs grâce aux instruments connectés mis à sa disposition.

UN TAUX DE SATISFACTION VOISIN DE 100 %

Lancée juste avant la crise sanitaire, l'expérience n'a pas eu l'ampleur escomptée avec 141 téléconsultations entre octobre 2019 et mai 2021 (confinement du printemps 2020 exclu). Néanmoins, l'étude de satisfaction montre des résultats auxquels les promoteurs de l'expérimentation ne s'attendaient pas forcément. Ainsi, les trois quarts des patients sont des femmes. Les jeunes ont globalement boudé le dispositif avec moins de 10 % de patients de moins de 30 ans. La majorité des usagers venaient d'un rayon de 10 km et un quart venaient du Favril. 71 % des personnes ont expliqué leur recours à la téléconsultation par l'indisponibilité de leur médecin traitant. Les taux de satisfaction (9,8/10) et de recommandation (9,64/10) sont très élevés et la facilité d'usage a été unanimement appréciée, même si cette dernière valeur est un peu moins élevée chez les patients de plus de 50 ans.

UN SYSTÈME DE SOIN À REPENSER

« La télémédecine répond à un besoin et la crise sanitaire a contribué à la banaliser. Est-ce maintenant aux communes de porter le sujet ? Ce n'est pas certain, même si elles ont leur rôle dans l'organisation de la médecine territoriale préventive » estime l' élu, qui est aussi Vice-président en charge du numérique à l'association des maires ruraux de France (AMRF). Et d'imaginer que les télécabines, en complément d'autres systèmes de télémédecine comme les smartphones déployés dans certains établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), puissent s'appuyer sur les maisons médicales ou encore les antennes sanitaires et sociales des conseils départementaux. En attendant, la cabine a montré qu'elle apportait un réel service, aidant la société conceptrice à affiner son modèle économique. Enfin, les partenaires de l'expérimentation auront accès d'ici la fin 2021 à un bilan détaillé, à même de nourrir le nécessaire débat sur la santé de proximité. ●

LES AVANTAGES DE LA TÉLÉCONSULTATION PERÇUS PAR LES USAGERS

Interrogés à l'issue de la téléconsultation, les patients ont donné leur avis sur le dispositif. À l'unanimité, quel que soit leur âge, ils ont hiérarchisé les avantages de la cabine dans l'ordre suivant :

- 1 • Une consultation plus rapidement
- 2 • Une prise en charge de la santé plus rapide
- 3 • Une meilleure gestion de l'emploi du temps
- 4 • Une réduction du temps de trajet

LA MSA DU LANGUEDOC (34)

PILOTE UNE STRUCTURE FRANCE SERVICES ITINÉRANTE

📍 Publié le 7 octobre 2021, par Lucile Vilboux pour Territoires Conseils



Profitant de sa forte implantation dans les territoires ruraux, la Mutualité sociale agricole (MSA-sécurité sociale des agriculteurs) du Languedoc a imaginé une structure France services itinérante. 20 communes éloignées des services publics en bénéficient depuis début 2020 dans l'Hérault. Un service de plus en plus apprécié par les usagers et les élus locaux...

« **À** l'échelle nationale, la MSA participe au financement du réseau France services. Mais notre souhait était aussi de profiter de notre bonne implantation locale pour porter ces services là où il y a des besoins. Nous visions particulièrement les collectivités rurales isolées, qui n'avaient pas encore pu mobiliser les partenaires autour de ce type de projet », témoigne

Xavier Coulon, responsable de service relation adhérent, au sein de la MSA du Languedoc. C'est dans cette optique que la MSA du Languedoc participe en 2018 à un groupe national de réflexion du réseau des MSA, puis réfléchit en interne sur la manière de prendre le relais sur son territoire. Lorsque la circulaire sort le 1^{er} juillet 2019 pour créer le réseau France services, la MSA du Languedoc est prête pour proposer à la préfecture

de l'Hérault la labellisation son projet de structure France services itinérante.

UNE ITINÉRANCE ADAPTÉE À LA DISPERSION DE L'HABITAT

Une fois son cahier des charges audité, la MSA du Languedoc obtient le label, le 1^{er} janvier 2020. « En lien étroit avec le préfet, nous avons ensuite analysé les besoins des collectivités locales, nous permettant d'identifier la communauté de communes du Minervois au Caroux et celle du Grand Orb, éloignées des centres urbains. L'itinérance du service semblait bien répondre à la configuration dispersée de l'habitat », poursuit le responsable. La présence, au sein de la MSA, d'une équipe d'agents motivée pour circuler ainsi qu'un parc de véhicules de fonction ont grandement facilité la mise en œuvre du dispositif.

Chaque municipalité sélectionnée - avec l'aide des élus communaux -, pour héberger les permanences, a été rencontrée afin de déterminer les conditions d'accueil : horaires, salle de permanence, connexion Internet... Les agents d'accueil de la MSA s'y sont ensuite déplacés afin de faire connaissance avec les élus et secrétaires de mairies concernés et se familiariser avec les locaux et les équipements disponibles. Avant le lancement, chaque collectivité a largement communiqué : bulletin municipal, site Internet, mailings, réseaux sociaux, presse locale, flyers dans les boîtes aux lettres, affichage en mairie... « De nombreux habitants ne sont pas connectés ou familiarisés avec les réseaux sociaux. C'est pourquoi, l'information devait aussi circuler sur des supports papier. La com-

« communication régulière auprès des associations locales et des structures qui reçoivent du public est aussi essentielle », poursuit le responsable.

20 COMMUNES DESSERVIES

Les premières tournées débutent en janvier 2020, après quelques tournées tests, en fin d'année 2019. Pour pallier d'éventuelles absences (congés, réunions...), quatre agents d'accueil de la MSA se relaient deux semaines par mois pour prendre en charge ces tournées, toujours en binôme. Ils ont, pour cela, reçu une formation du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) pour ce qui relève des postures d'accueil, de l'accompagnement et de l'orientation du public. Elle a été complétée par une formation des neuf partenaires habituels de France services : Direction générale des finances publiques,

Les agents ont ainsi été formés sur la nature des démarches administratives que les habitants doivent effectuer lors d'évènements de la vie : chômage, retraite, naissance...

ministère de l'Intérieur, ministère de la Justice, la Poste, Pôle emploi, l'assurance maladie et l'assurance retraite, la MSA et les Allocations familiales. Les agents ont ainsi été formés sur la nature des démarches administratives que les habitants doivent effectuer lors d'évènements de la vie : chômage, retraite, naissance... Les 20 communes desservies (10 pour chaque regroupement) reçoivent le point d'accueil France services itinérant une fois par mois. L'accueil des habitants est libre ou sur



rendez-vous. Les habitants peuvent en outre joindre les agents de la MSA à d'autres moments par téléphone et par mail et, si besoin, les rencontrer sur une autre commune du circuit.

« UNE RÉPONSE À DES BESOINS IMMENSES »

Comme pour toute structure France services, pour son fonctionnement, 30.000 euros sont versés chaque année par l'État et les neuf pilotes nationaux du dispositif. De même, les formations ont été prises en charge par l'État et le CNFPT. Malgré la crise sanitaire, plus de 400 contacts ont été pris en 2020 lors de ces tournées, soit une moyenne quotidienne de cinq personnes reçues en présentiel, majoritairement, ou par téléphone. Les entretiens durent de 10 à 20 minutes pour des démarches très diversifiées : immatriculation des véhicules, logement, Revenu de solidarité active (RSA), insertion, droits des assurés sociaux, permis de conduire... Ces différentes demandes ont amené les agents d'accueil à se mettre en lien avec différentes structures locales, autres que les neuf partenaires habituels : Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), Agence nationale de l'habitat (Anah), commission de surendettement, complémentaires santé...

À l'occasion du bilan d'activité 2020 de la Maison, la secrétaire de mairie de Saint-Étienne-Estréchoux, expliquait que, faute de temps et de formations, elle ne pouvait pas renseigner les habitants sur les démarches administratives, pour la plupart dématérialisées. La solution France service itinérante « primordiale et rassurante » répond donc, selon elle, à « des besoins immenses ». Ce bilan a aussi permis de déterminer des axes à renforcer : la communication, l'accueil en mairie et davantage de permanences. Une tournée est actuellement en réflexion sur le Pays d'Uzès, dans le Gard. ●

UNE EXPÉRIENCE
À RETROUVER
SUR LA PLATEFORME
[BANQUEDESTERRITOIRES.FR/](https://www.banquedesterritoires.fr/)
TERRITOIRES-CONSEILS

CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE (51)

REDONNE VIE À UN QUARTIER VIEILLISSANT

📍 Publié le 19 octobre 2021, par Victor Rainaldi pour Territoires Conseils

Quartier en voie de dégradation, proche du centre-ville de Châlons-en-Champagne, le Verbeau est en rénovation urbaine sur un périmètre composé exclusivement de logements sociaux. Mais au-delà, c'est tout le quartier qui va bénéficier d'un profond réaménagement avec un objectif de mixité sociale affirmé.



Quartier ouvert et traversant reliant la périphérie de Châlons-en-Champagne à son centre-ville, le Verbeau souffrait de maux communs à beaucoup de quartiers de France. Construit durant les années 1960, il concentrait une très forte proportion de logements sociaux vieillissants (80 %). Il abrite une population jeune, composée de nombreux ménages monoparentaux et de locataires fragiles sur les plans économique et social. L'insécurité y engendrait des difficultés sans excès particulier, mais elle ternissait l'image du quartier et donc son attractivité.

REDORER L'IMAGE DU QUARTIER

Dans le cadre du Nouveau programme national pour le renouvellement urbain (NPNRU), une première phase de rénovation urbaine, Cœur de quartier 2019-2022, a été lancée pour réhabiliter des logements Hlm ainsi que les espaces et les équipements publics, qui n'avaient jamais déserté le Verbeau. « *Notre stratégie a consisté à travailler d'abord sur le cœur du quartier pour lui redonner de l'attractivité, le sécuriser et améliorer ainsi son image afin d'attirer de nouveaux habitants* » explique l'adjoint au maire en charge de l'Aménagement et des grands projets urbains, Christophe Guillemot.

UN NOUVEAU CENTRE COMMERCIAL, UNE OFFRE SÉDUISANTE

Dans cette perspective, la reconstruction du centre commercial du Verbeau, squatté et mal fréquenté, a été

considérée comme une priorité. « Ses commerces fermaient les uns après les autres et ce site cristallisait les mécontentements », précise encore l'adjoint au maire. Pour reconstituer son offre dans les plus brefs délais, il a été sorti des procédures chronophages du NPNRU et porté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), qui intègre désormais l'ex-établissement public national d'aménagement et de reconstruction des espaces commerciaux et artisanaux (EPARECA). Une initiative payante puisque le nouveau centre commercial propose depuis fin 2020 une offre séduisante : supérette, coiffeur, cabinet infirmier, boulangerie, pizzeria, boucherie, bar-tabac avec terrasse...

ESPACES ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS RÉNOVÉS

La réhabilitation du vaste espace paysager qui jouxte le centre commercial est très avancée. Cette esplanade arborée assure la desserte des divers équipements publics installés sur son pourtour : gymnase, centre social et culturel, ainsi que le multi-accueil de 95 berceaux et l'école maternelle, désormais regroupés au sein du pôle 0-6 ans. La plupart des bâtiments sont déjà entièrement rénovés ou reconstruits. Par ailleurs, deux groupes scolaires, un public et un privé, sont également présents à proximité. Les immeubles de la première couronne de cette esplanade ont fait l'objet d'une profonde réhabilitation, notamment pour l'isolation thermique.



LE BUDGET ET LES FINANCEURS

Le budget total du réaménagement du quartier du Verbeau est estimé entre 95 et 96 millions d'euros. Près de la moitié sera financée par le bailleur social qui porte les opérations les plus coûteuses de destruction (356 logements), reconstruction et réhabilitation-résidentialisation (1.239 logements). Parmi les autres financeurs se trouvent la CAF, la région Grand Est, le conseil départemental de la Marne, le Fonds européen de développement régional (Feder), Action Logement, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru). La Banque des Territoires a financé des études d'ingénierie et contribué au montage du protocole avec l'Anru. Restent à la charge de la communauté d'agglomération 2,5 millions d'euros HT et 4 millions d'euros HT pour la ville.

D'ABORD LE CŒUR PUIS LA PÉRIPHÉRIE

La réhabilitation et la résidentialisation des immeubles vont s'élargir par cercles concentriques autour du cœur de quartier. Ces travaux sont portés par le bailleur social, dans le cadre d'une convention avec l'Agence nationale de rénovation urbaine (Anru). Le réaménagement du Verbeau va conduire à la démolition de barres Hlm et au relogement de leurs habitants. L'ensemble de l'opération de rénovation a aussi permis de mieux définir les différents espaces fonciers, dont on ne savait plus pour certains s'ils appartenaient au bailleur social, à la ville ou à des privés.

OBJECTIF MIXITÉ SOCIALE

Camille Maillard, cheffe du service Habitat et renouvellement urbain de la communauté d'agglomération rappelle que « cette opération de réaménagement a bien sûr l'objectif de redonner de la mixité sociale au quartier. » C'est dans ce but que le centre commercial et l'esplanade qui

le bordent, ainsi que les équipements publics et les logements autour ont été rénovés en priorité. « Ces premières réalisations ont vocation à donner envie à des habitants plus à l'aise économiquement de s'installer dans le quartier. L'offre de logements va donc être différenciée avec la construction de petites maisons individuelles et le développement de l'accession sociale à la propriété », indique-t-elle. Le quartier va également être maillé de voies de circulation douces, pour favoriser les déplacements piétons et l'usage du vélo pour circuler dans le quartier, le traverser et accéder au centre-ville.

BILAN À MI-PAROURS

L'adjoint au maire en charge de l'aménagement et des grands projets urbains est satisfait de constater que le cœur du quartier bat à nouveau : « Nous avons pu reconstruire le centre commercial très vite en le sortant du NPNRU et toutes les cellules commerciales sont aujourd'hui ouvertes. Les équipements et espaces publics étaient presque tous achevés cet été et nous avons pu organiser sur l'esplanade une grande manifestation de cirque qui a permis aux Châlonnais de découvrir l'ampleur des changements du Verbeau. Si, à la fin du programme de réaménagement, le quartier retrouve une réelle mixité sociale, nous pourrions être pleinement satisfaits. » ●

**UNE EXPÉRIENCE
À RETROUVER
SUR LA PLATEFORME
[BANQUEDESTERRITOIRES.FR/
TERRITOIRES-CONSEILS](http://BANQUEDESTERRITOIRES.FR/TERRITOIRES-CONSEILS)**

“ ENSEMBLE ”

La Caisse des Dépôts s'est engagée très tôt pour soutenir les secteurs économiques et les territoires en difficulté. Elle a mobilisé d'importants moyens en ingénierie et en financements pour accompagner la relance et favoriser les transitions. Fortement impliquée dans les programmes nationaux, la Banque des Territoires a aussi développé son offre en direction des secteurs les plus touchés par la crise ou les plus structurants pour l'avenir.



CAISSE DES DÉPÔTS : plus de 10 milliards d'euros investis en moins d'un an pour soutenir la relance

📍 Publié le 21 septembre 2021, par Claire Mallet / Localtis

Pas moins de 40% des 26 milliards d'euros d'investissements prévus par le plan de relance 2020-2024 de la Caisse des Dépôts avaient été engagés au 30 juin 2021. Développement économique local, habitat et transition écologique en sont les principaux axes aujourd'hui concrétisés par des projets portés par les territoires.

Il y a un an, quelques jours après la présentation par Jean Castex du plan France Relance, la Caisse des Dépôts dévoilait « son » plan de relance, conçu comme sa contribution au plan initié par le gouvernement. À la clef, 26 milliards d'euros d'investissements en fonds propres à mobiliser d'ici 2024 autour de quatre grands axes : le développement économique (8,3 milliards), la cohésion territoriale et l'habitat (11,1 milliards), la transition écologique (6,3 milliards), la cohésion sociale (500 millions). Et autour de plans thématiques couvrant 65% des crédits : tourisme, commerce, industrie, très haut débit, habitat, santé et médico-social. On rappellera qu'à ces investissements s'ajoute par ailleurs un programme de 70 milliards de prêts sur fonds d'épargne (dont 20 milliards ont déjà été signés). Et qu'en septembre dernier également, la Banque des Territoires et Bpifrance lançaient conjointement dans la foulée leur « plan climat », un plan spécifique de 40 milliards d'euros.

Un an plus tard où en est-on ? Pas moins de 40% des 26 milliards d'euros d'investissements prévus avaient été engagés au 30 juin 2021. Soit 10,4 milliards « injectés dans l'économie française », a fait savoir ce 21 septembre Éric Lombard,



le directeur général de la Caisse des Dépôts, lors d'une conférence de presse. 3,2 milliards sur le développement économique, 2,1 milliards sur la transition écologique, 4,9 milliards sur cohésion territoriale et habitat, 200 millions sur cohésion sociale. « Ce sont 10,4 milliards investis pour accélérer la transformation de notre économie, no-

tamment sa décarbonation », a insisté Éric Lombard.

« ON DOIT CONTINUER À CONSTRUIRE »

Celui-ci a en outre mis l'accent sur la « capillarité » du plan, dont les crédits viennent en réponse aux besoins et pro-

jets des territoires. Tel est ainsi le cas en matière de développement économique local : le tourisme, en venant parfois en soutien à de très petites entreprises, les programmes Action cœur de ville et Petites Villes de demain, le commerce avec le plan de création de 100 foncières pour dynamiser le commerce de centre-ville (dont 50 lancées à ce jour, que ce soit à l'échelle régionale comme en Bretagne, départementale ou locale), les prêts participatifs...

Sur le terrain du logement, il est évidemment surtout question de construction de logements neufs, le directeur général appelant au passage les élus locaux à « *maintenir le rythme* », certes en prenant en compte « *la problématique de*



notamment par la souscription à 600 millions d'euros de titres participatifs émis par les bailleurs sociaux (66 OLS, principalement des OPH, ainsi que de petites ESH, les plus grandes disposant d'autres sources de capital) et par 14.000 logements en Vefa en cours de construction (le programme en prévoit 40.000). En marge de tout cela, Éric Lombard a aussi évoqué le fait d'accompagner de « *nouvelles façons de se loger* » avec la mise en place d'offres telles que le foncier solidaire, le viager solidaire (avec La Poste) ou le logement social inclusif.

Et le logement, c'est aussi la rénovation, Éric Lombard citant entre autres la rénovation des copropriétés dégradées. En sachant que le « *plan climat* » Banque des Territoires / Bpifrance prévoit par ailleurs 10 milliards d'euros de prêts pour financer la rénovation, principalement thermique, des logements sociaux et que fin juin, plus de 125.000 logements sociaux avaient été rénovés.

UNE TRANSITION VOLONTARISTE

Sur le volet transition écologique et énergétique, Éric Lombard tient à se situer dans le sillon volontariste des inquiétudes que suscite le dernier rapport du Giec. Les 2,1 milliards d'euros déjà investis couvrent un large champ : les énergies renouvelables, les mobilités durables (transformation des flottes des collectivités locales, programme de 50.000 bornes de recharge pour véhicules électriques), la rénovation éner-

gétique des bâtiments publics (dont les écoles), le soutien à des projets de biodiversité et de valorisation des déchets...

Quant au « *plan climat* », dont 22% des objectifs sont atteints avec 8,7 milliards déployés au 30 juin (à peu près à parts égales entre la Banque des Territoires et Bpifrance), il est là encore entre autres question de prêts en faveur de la transition écologique, de développement des énergies renouvelables, de financement de l'innovation, a détaillé Olivier Sichel, directeur général délégué de la Caisse des Dépôts et directeur de la Banque des Territoires.

En matière de tourisme, les investissements de la Caisse des Dépôts portent avant tout sur l'immobilier, y compris de façon indirecte avec la création de foncières, sur le modèle de celle qui a été mise sur pied avec la région en Pays de la Loire. L'idée étant « *d'aider à la refonte de l'offre du secteur* » et de « *contribuer à sa résilience* ». La dimension numérique est aussi dans la boucle avec, notamment, le développement de la plateforme « *alentours* ».

L'objectif de la Caisse des Dépôts est désormais de « *dépasser* » l'objectif initial d'investir 80% des 26 milliards avant la fin 2022. Un objectif raisonnable dans la mesure où les 40% déjà engagés dépassent « *nos attentes* », a salué Éric Lombard, se félicitant que « *les projets* » à soutenir soient là en nombre. ●

Les 2,1 milliards d'euros déjà investis (dans la transition écologique et énergétique) couvrent un large champ : les énergies renouvelables, les mobilités durables (...), la rénovation énergétique des bâtiments publics (...), le soutien à des projets de biodiversité et de valorisation des déchets.

l'artificialisation des sols », par exemple en privilégiant le foncier des friches. « *On doit continuer à construire 400.000 logements par an, dont 100.000 logements sociaux* », a-t-il poursuivi à la veille de la remise au Premier ministre du rapport Rebsamen (chargé d'identifier les freins des collectivités à la construction de logements), évoquant le contexte des « *nouvelles mobilités* » résidentielles post-covid. En tout cas, il s'agit bien de l'un des « *gros morceaux* » du plan de relance de la Caisse des Dépôts. Les 4,9 milliards d'euros engagés se traduisent

L'ÉCONOMIE MIXTE AU SERVICE DE LA relocalisation industrielle

Masques, médicaments, biens de consommation... En soulignant la dépendance de notre économie vis-à-vis de l'étranger, la crise sanitaire a contribué à faire de la relocalisation industrielle une priorité gouvernementale.

Sur les 35 milliards d'euros mobilisés par l'État en faveur de l'industrie dans le cadre du Plan de relance (2020-2022), 1,3 milliard d'euros y sont consacrés, dont 400 millions d'euros pour le développement de projets industriels dans les territoires. Objectif : sécuriser les chaînes d'approvisionnement et créer des emplois.

Dans le prolongement du travail accompli sur le front de la réindustrialisation depuis 2018, via le programme Territoires d'industrie, la Banque des Territoires est en première ligne au côté des collectivités afin de les aider à concrétiser leur projet. Au programme : un accompagnement complet, via des aides à l'ingénierie ou au financement, sous forme d'investissements sur fonds propres ou de prêts.

Cette action passe aussi par un renforcement de ses capacités de soutien aux acteurs de l'économie mixte.

LES ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES, DES " INTERLOCUTEURS PRIVILÉGIÉS "

Apparues dans l'Hexagone au début du vingtième siècle, les sociétés d'économie mixte (SEM) - sociétés anonymes composées en majorité de capitaux publics - se sont développées au sortir des deux guerres pour répondre aux besoins de logements, de reconstruction, puis d'aménagement du territoire. À partir des années 1980, dans le sillage des lois de décentralisation, elles se sont imposées comme de précieux outils du développement économique local.

Leurs atouts ? Un statut public/privé, qui permet de réunir autour de la table les différents acteurs du territoire, des capacités d'investissement et une ingénierie financière, une agilité dans le mode d'intervention qui font souvent défaut aux collectivités et offrent un véritable « effet levier » aux projets.

Historiquement centrées sur le logement et l'aménagement du territoire, les SEM sont désormais présentes dans tous les champs de compétence des collectivités locales. Elles sont souvent multi-activités (avec notamment des développements de leurs activités sous forme de filiales). Aux côtés des SEM, il faut désormais aussi compter sur les sociétés publiques locales (SPL) créées en 2010, et les sociétés d'économie mixte à opération unique (SEMOp), initiées en 2014, qui complètent la gamme des Entreprises publiques locales, véritable palette d'outils à disposition des collectivités.

Toutes ces raisons concourent aujourd'hui à faire des EPL des alliées précieuses en matière de relocalisation industrielle. A une condition : que les collectivités – dont les Régions - compétentes en matière de développement économique - aient développé une politique industrielle et des outils d'économie mixte.

Les territoires fourmillent de projets. « Cela bouge beaucoup. Récemment, nous avons accompagné la réimplantation de l'équipementier automobile Faurecia, en Bourgogne Franche-Comté avec l'implication des SEM PMIE et SEDIA en Pays de Montbéliard, ... Autre exemple, en région Occitanie, beaucoup de projets sont en cours via la SEM ARAC que nous accompagnons. Il faut donner à voir ces initiatives », se réjouit Isabelle Bonnaud-Jouin (Banque des Territoires). Son pôle développe actuellement un partenariat avec Régions de France afin de mettre en lumière les possibilités de déploiement des politiques régionales via l'économie mixte. Un projet qui a donné lieu à la parution d'un guide dédié présenté en octobre en avant-première aux congrès et salon des EPL de Toulouse. ●



LE PLAN PONTS DE LA BANQUE DES TERRITOIRES, un dispositif complet et innovant au service de la rénovation des ouvrages d'art des collectivités

La France compte environ 300 000 ponts, dont 10% présenteraient des risques de structure selon un récent rapport sénatorial. Cela monterait jusqu'à 18% pour les ponts relevant de l'échelon communal. La méconnaissance de l'état réel de ces ponts, et donc des risques et coûts associés, est un puissant frein à la prise de décision au sein des collectivités.

UN ENJEU FONDAMENTAL DE VISIBILITÉ À LONG TERME

Le premier talon d'Achille sur la question des ouvrages d'art est sans conteste la question de la connaissance du parc. La France compterait 25 000 à 30 000 ponts nécessitant une rénovation structurelle. Or, le propre même d'un pont est de relier deux territoires, deux axes, deux routes, qui parfois dépendent de deux administrations différentes. De surcroît, les transferts de compétences et lois de décentralisation successives ont éparpillé la responsabilité et donc la connaissance de ces infrastructures particulières. Quel que soit l'échelon territorial et en particulier pour les communes et leurs regroupements, on retrouve une certaine difficulté à connaître précisément le périmètre sous gestion. La question de la connaissance du parc est en fait celle de la vision à long terme pour les décideurs. Les collectivités ont besoin de regagner cette visibilité, qu'elle soit opérationnelle ou financière, qui s'étend bien au-delà d'un mandat politique et qui permet de planifier sereinement des travaux indispensables à la sécurité des personnes et au dynamisme économique du territoire.



LES COLLECTIVITÉS ONT BESOIN DE DISPOSER D'INFORMATIONS FIABLES SUR L'ÉTAT DU PARC ET SUR LES COÛTS ASSOCIÉS D'ENTRETIEN ET RÉNOVATION POUR PRENDRE DES DÉCISIONS

Il faut dire que les ponts sont enfin sur le devant de la scène. Après le drame du pont de Gênes en 2018 (Italie) et le rapport sénatorial Chaize-Dagbert de 2019 qui en avait fait un sujet d'importance en matière de sécurité en France, son intégration dans la Loi de finances 2021 avec une enveloppe de 60 millions d'euros de crédits d'étude de l'état des ponts, dont 40M€ pour les collectivités, est une première. Ces sommes viennent financer le Programme National Ponts lancé par l'ANCT et mis en œuvre sur 2021-2022 par le Cerema.

On constate depuis une réelle dyna-

mique : le nombre de mises en concurrence par les collectivités sur les ponts a ainsi bondi de 51% au premier trimestre 2021 par rapport à 2020. Un engouement qui souligne le besoin, pour les collectivités, de disposer d'informations fiables sur l'état du parc et sur les coûts associés afin de prendre le cas échéant des décisions en matière de rénovation.

PRIORÉNO PONTS : UN OUTIL SIMPLE ET GRATUIT POUR LES COLLECTIVITÉS AFIN D'IDENTIFIER LES PONTS DONT L'ÉTUDE DE RÉNOVATION DOIT PRIORITAIREMENT ÊTRE LANCÉE

PrioReno Ponts est un outil de préqualification permettant d'identifier son parc, de manière indicative les ponts à rénover en priorité, d'évaluer le budget de rénovation selon que la rénovation est lancée aujourd'hui ou plus tard, en fonction du

vieillesse du parc. Il s'appuie d'une part sur une base de données unique créée par la Banque des Territoires et contenant des informations élémentaires sur les quelque 300 000 ponts de France, et d'autre part sur la solution logicielle In-frasim de l'entreprise Oxand, spécialiste reconnu de la gestion prédictive du patrimoine routier.

La collectivité identifie ses ponts dans la liste qui lui est proposée pour son territoire et renseigne un ensemble de données n'appelant pas d'expertise externe telles que les dimensions (qui sont pré-remplies de manière indicative), le type de matériaux (dalle de béton armé, maçonnerie, acier, etc.), le type de trafic supporté ou encore les dates de construction et dernière rénovation. L'outil renvoie alors un rapport de synthèse présentant l'état indicatif de chaque pont pour priorisation des études par des bureaux spécialisés, mais surtout une projection du vieillissement du parc et une estimation des coûts d'entretien et de rénovation associés. « À ce stade, l'objectif n'est pas de connaître l'état détaillé de chaque pont, mais d'identifier très facilement les 10 ou 15% du parc les plus fragiles, et savoir quel budget de rénovation il faut prévoir pour ceux-ci », explique Stéphanie Dias, Directrice de projets chez Oxand.

“ PrioRenoPonts est une solution unique et très innovante qui permet aux collectivités, sans recours à expertise externe, de lever certains de leurs propres freins à la prise de décision ”

Hakim Lahlou, Direction des prêts de la Banque des Territoires.

PRIORENO PONTS PERMET DONC D'INTERVENIR SUR LE PARC AU MEILLEUR MOMENT, PUISQU'IL PROJETTE DES BUDGETS DE MAINTENANCE SUR 20 ANS SELON LA STRATÉGIE RETENUE (PRÉVENTIF, CORRECTIF, OU RENOUVELLEMENT).

Les résultats sont présentés par la Direction Régionale de la Banque des Territoires dont dépend la collectivité afin de disposer d'une vision sur les constats, mais également sur l'ensemble des outils déployés pour les aider à rénover.

Sur la base de cette analyse préliminaire, la Banque des Territoires peut débloquer des crédits d'ingénierie permettant de co-financer avec la collectivité jusqu'à 50%, des études d'ingénierie plus poussées pour les ouvrages les plus critiques ; une aide substantielle à la décision locale. Mais ces études doivent aller bien au-delà : les collectivités sont appuyées sur la définition de leur stratégie patrimoniale et sur le montage de projets à l'échelle de leur territoire.

Les prêts accordés peuvent également prendre en charge les coûts de marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage passé par la collectivité !

DES PRÊTS AUX MATURITÉS EXCEPTIONNELLES POUR DES INFRASTRUCTURES PARTICULIÈRES

La Banque des Territoires étend à la rénovation des ponts l'éligibilité à son offre Mobi Prêt, assis sur une enveloppe sur épargne réglementée de 2 Milliards d'euros. « L'avantage central et différenciant de ce dispositif réside sans nul doute dans les maturités extrêmement longues, de 25 à 50 ans, que nous sommes les seuls à pouvoir proposer aux collectivités pour répondre à certaines de leurs contraintes budgétaires », souligne Hakim Lahlou, Direction des prêts de la Banque des Territoires. Par ailleurs, les Mobi Prêts peuvent d'ailleurs intégrer – et donc lisser dans le temps – une partie

des coûts d'étude, dès lors que ces coûts peuvent bien être spécifiquement fléchés sur le ou les ouvrages financés.

Une autre innovation pour ce type de projet réside dans le financement en fonds propres de SPV (« sociétés projet ») créée autour d'un parc d'ouvrages d'art spécifiques. Le recours à ce type d'approches partenariales peut permettre une accélération soutenue des rénovations à ces échelles avec une optimisation des coûts et temporalités.

La pertinence du dispositif développé par la Banque des Territoires, de l'outil de préqualification aux prêts ad hoc en passant par les crédits d'ingénierie, a pu être démontrée lors de la phase pilote menée par les directions régionales Occitanie, Grand Est et Bretagne avec 9 collectivités locales. Si certaines collectivités présentent une forte expertise technique (principalement les départements), toutes se heurtent à des limites de moyens : elles ont donc surtout besoin d'une vision à long terme des besoins financiers.

D'autres ne connaissent pas suffisamment l'état du parc pour engager une discussion avec l'élu sur un plan d'action.

Dans les deux cas, elles souhaitent donc obtenir une vision fiable du périmètre, puis des simulations de coûts de maintenance ou de rénovation. D'autres, enfin, connaissent bien leur parc et ont un accès facilité au prêt bancaire, mais apprécieraient des horizons de prêts plus longs en regard de leur budget annuel.

Dans tous ces cas de figure, la Banque des Territoires apporte son expertise du fonctionnement des territoires, et de ces actifs pas comme les autres que sont les ponts. « En effet, rappelle Stéphanie Dias, le pont apporte de manière indirecte de nombreux bénéfices économiques, mais reste un actif non productif. On n'en parle que quand il est flamant neuf ou, au contraire, délabré. Sa maintenance n'est ni visible ni rémunératrice pour une commune, et pourtant indispensable ». C'est pourquoi l'accompagnement et le financement sur du long terme, voire du très long terme sont de vrais atouts, dont les collectivités doivent dès à présent s'emparer. ●

HAUTS-DE-FRANCE

inauguration de la centrale photovoltaïque de Cambrai



L'inauguration de la centrale photovoltaïque de Niergnies, à côté de Cambrai (Nord), a eu lieu le 21 septembre dernier. Pour l'occasion, Sun'R avait organisé pour ses invités un vol captif en montgolfière permettant ainsi de se rendre compte de l'étendue des 170 000 panneaux photovoltaïques.

UN PROJET POUR LE TERRITOIRE ...

Cette centrale photovoltaïque a permis la reconversion d'une friche militaire de l'OTAN abandonnée en 1967. L'opération, phasée en trois projets distincts et d'un montant total avoisinant 50 M€ est portée par la société Sun'R, producteur indépendant d'électricité renouvelable, et la Banque des Territoires pour sa première tranche, auxquels se sont joints d'autres partenaires locaux (la SEM Energies Hauts-de-France dont la Banque des Territoires est actionnaire, le fonds CAP3RI et la Communauté d'agglomération de Cambrai) pour les deux dernières tranches.

La Banque des Territoires a accompagné la communauté d'agglomération de

Cambrai depuis 2016 sur ce projet et est entrée au capital d'une société de projet pour une première tranche de 10MWc, en partenariat avec le groupe Sun'R, développeur, maître d'ouvrage et exploitant de centrale photovoltaïque.

Ce site est devenu l'un des plus importants parcs photovoltaïques des Hauts-de-France. Le parc photovoltaïque produit l'électricité nécessaire à 50 000 habitants et représente plus de 170 000 panneaux.

... ET TRÈS INNOVANT

La première innovation de ce projet est la présence de la communauté d'agglomération de Cambrai au capital de la société de projet.

De manière générale, les collectivités territoriales ne peuvent pas prendre de participations dans des sociétés de droit privé. Cependant, le Code général des collectivités territoriales dispose que « les communes peuvent participer au capital d'une société dont l'objet social est la production d'énergies renouvelables par des installations situées sur leur territoire ou sur des territoires situés à proximité et participant à l'approvisionnement énergétique de leur territoire ». L'entrée de la communauté d'agglomération de Cambrai a permis d'assurer une forte légitimité territoriale et une acceptabilité locale du projet.

La deuxième innovation porte sur le raccordement privé de la centrale : Sun'R et Boralex, exploitant d'éoliennes, vont raccorder une partie de la centrale photovoltaïque et le parc éolien du Seuil du Cambrésis sur un seul et même poste de livraison privé. Cette première en France, vise à pallier la saturation des postes électriques publics, souvent saturés. Les deux centrales produisant rarement en même temps, elles peuvent injecter des quantités d'électricité plus importantes dans le réseau.

Pour finir, Sun'R, via sa filiale Volterres, a développé un outil de traçabilité de l'origine de l'électricité, basé sur la technologie du registre de données distribué. Cet outil blockchain permet de suivre le parcours de l'électricité du producteur vers le consommateur. Ce procédé permet d'éclairer ses clients sur la part d'électricité renouvelable réellement consommée et sur son origine géographique, demi-heure par demi-heure. Grâce aux outils de traçabilité mis en place par Volterres, il est désormais possible de bénéficier localement d'un approvisionnement électrique issu en priorité de centrales renouvelables locales. ●

INNOVATION INDUSTRIELLE ET ENVIRONNEMENTALE EN NORMANDIE

le recyclage de déchets plastiques issus de l'agriculture

Dans le cadre du Plan de Relance, l'État et la Banque des Territoires se mobilisent pour soutenir l'innovation industrielle dans l'Orne avec la participation au financement d'un projet de traitement de déchets avec une unité de recyclage des matières plastiques portée par l'entreprise RecyOuest.

La Banque des Territoires investit 727 K€ et l'État contribue à hauteur de 1 M€ sous forme de subvention pour permettre à l'entreprise de proposer une éco-solution pour le recyclage des ficelles et filets agricoles.

Ce projet répond à la problématique de recyclage de ces déchets plastiques pour lesquels aucune solution n'existait.

Depuis 2014, RecyOuest a développé une solution innovante pour résoudre le défi de la fin de vie des thermoplastiques utilisés, notamment, sous forme de filets dans le secteur agricole. Ils représentent en Europe plus de 120 000 tonnes de matières plastiques. Ainsi, l'entreprise a déposé un brevet permettant de recycler deux matières plastiques (PP et PEHD) sous forme de granulés, qui seront ensuite revendues sous forme de matières premières secondaires destinées soit à la même utilisation (ficelles ou filets agricoles), soit plus largement au secteur de l'industrie plasturgique. Ce projet d'ampleur allie économie circulaire et innovation technologique dans le traitement des déchets au service de l'environnement.

RecyOuest a levé près de 2 M€ d'euros en capital auprès d'investisseurs privés et publics pour donner vie au projet, associant la Banque des Territoires, deux entreprises normandes et deux investis-

seurs internationaux. Le projet est situé sur le territoire d'Argentan, commune du programme Action Cœur de Ville.

LA BANQUE DES TERRITOIRES MOBILISE SON OFFRE POUR ACCOMPAGNER CE PROJET

La Banque des Territoires s'est engagée dans une montée au capital à hauteur de 727 K€, après avoir financé des études permettant au projet de finaliser son développement.

La Banque des Territoires fait de la transition environnementale l'une de ses priorités et intensifie ainsi ses investissements dans le secteur des déchets, amorcés en 2020.

Alexis Garcin-Berson, responsable de la filière déchets (département Transition Énergétique et Écologique de la direction de l'Investissement), précise : « *Cet investissement va contribuer à la qualité environnementale du territoire et offrir une solution de traitement pour toute la filière agricole en France, avec un business model solide permettant de produire des*

matières premières secondaires (MPS) à des prix attractifs. ».

Céline Senmartin, directrice régionale Normandie, explique : « *Le financement de ce projet marque un long travail de collaboration avec la société RecyOuest et ses partenaires, en faveur de territoires plus durables tout en redonnant vie à une ancienne friche industrielle. Ce projet permet, grâce à sa capacité d'innovation, de répondre aux enjeux de la transition énergétique et écologique, et il est créateur de valeur dans une perspective d'économie circulaire.* ».

Le projet, opérationnel en 2022, est une démarche d'avenir et propose une solution opérationnelle de recyclage applicable sur tout le territoire français. De ce fait l'entreprise bénéficie du soutien financier de l'État, mais également de la Région, d'Argentan Intercom et de l'ADEME Normandie. Avec le fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires, France Relance soutient également les projets des entreprises pour leur permettre de répondre aux grands défis de l'industrie.

Pour Cédric Desmedt, directeur adjoint du département Transition Énergétique et Écologique : « *Après la réduction pure et simple de la production de déchets, le recyclage est une priorité clé sur ce secteur, alors que la France est encore loin d'avoir atteint les objectifs fixés par l'UE. Le recyclage est principalement mis en œuvre au travers de projets privés, notamment des petits projets industriels, éventuellement innovants, le plus souvent spécialisés et dont la mise en place permet véritablement de réduire les coûts des collectivités, avec des impacts territoriaux significatifs. En ce sens, le soutien de la Banque des Territoires à l'entreprise RecyOuest, est tout à fait emblématique.* ».



Une réalisation



Rénovation énergétique de bâtiments communaux de la Vienne via une convention d'Intracring mutualisé avec le syndicat d'énergie « Énergies Vienne » (86)

Une réalisation de la Direction régionale Nouvelle Aquitaine



Zoom

La Banque des Territoires a signé début juin 2021 la première convention en France de financement intracring dit mutualisé avec le Syndicat Energies Vienne. Ce dispositif vertueux permet de mutualiser le financement des travaux de rénovation énergétique du patrimoine public d'environ 30 collectivités du département de la Vienne et favorise leur accélération.

Le Syndicat est au centre du dispositif d'accompagnement global des collectivités du département de la Vienne. Le programme de travaux de réhabilitation concerne une centaine de bâtiments (mairies, écoles, salles des fêtes et équipements sportifs), répartis sur une trentaine de communes, pour un montant estimatif de 6 M€ sur une durée de 3 ans.

Les travaux effectués touchent principalement à la rénovation énergétique (chauffage, qualité de l'air, éclairage).

Les avances financières apportées par la Banque des Territoires au Syndicat seront ainsi remboursées grâce aux économies d'énergie générées par les travaux mis en œuvre par chaque collectivité sur une période totale de 13 ans. ●

LE PROJET EN BREF

Début 2020

Démarrage d'une campagne d'audits énergétiques

1^{er} semestre 2021

Définition des projets de rénovation énergétiques

2 juin 2021

Signature de la convention

Septembre 2021

Versement de la première tranche de financement et démarrage

CHIFFRES CLÉS

Montant des travaux
6 M€

Montant de l'avance remboursable de la Banque des Territoires
3 M€

Rénovés en 3 ans
100 bâtiments et plus



À retenir

- Le syndicat d'énergie mutualise le financement des travaux pour environ 30 collectivités locales
- Ce projet va permettre de rénover plus de 100 bâtiments
- Les économies d'énergie économisées sont estimées à 3,5MWh/an. Les GES évités à 280tCO₂eq/an



© Wikipedia Commons

CHIFFRES CLÉS

10 actifs
réhabilités à terme

50 emplois
créés ou préservés

1,3 M€
en fonds propres ou
quasi fonds propres

Création d'une foncière de redynamisation de centre-ville et petites centralités (85)

 Une réalisation de la direction régionale Pays de la Loire



Zoom

En Vendée, les deux villes de Fontenay-le-Comte et La Roche-Sur-Yon souhaitent redynamiser leur centre-ville pour gagner en population. Celles-ci ont décidé de créer une foncière de redynamisation, la SAS Metropolis, filiale de la SEM Oryon – à l'origine SAIEM de logement ayant entrepris une diversification de ses activités depuis quelques années.

La SAS est une des premières foncières engagée sur le programme Action Cœur de Ville. En amont, grâce aux financements de l'ingénierie apporté par le programme Action Cœur de Ville, des études ont permis de préciser le projet de redynamisation et de définir la feuille de route de Metropolis. En un an et demi, celle-ci a déjà pu conduire 4 projets. La foncière achète ainsi des

bâtiments pour les réhabiliter et les transformer en lieux de vie utiles pour tous les habitants du quartier : commerces, logements, bureaux, etc.

Avec l'entrée au capital de l'établissement public foncier (EPF) Vendée fin 2020, la SAS Metropolis va pouvoir intervenir sur tout le département vendéen, et notamment sur les communes du programme Petites Villes de Demain (PVD). De nouveaux projets sont à l'étude, tels que l'installation d'un boucher dans le bourg de Benet ou la réhabilitation d'une friche face à la mairie de La Roche-sur-Yon pour créer un complexe de bureaux et commerces.

La Banque des Territoires a d'abord participé à la création de la foncière Metropolis à hauteur

de 45%, aux côtés de la SEM ORYON (50%) et d'une autre banque commerciale (5%).

Une augmentation de capital réalisée fin d'année 2020 avec l'entrée de l'établissement public foncier de Vendée (EPF) au tour de table a rééquilibré le capital entre la SEM Oryon (30%), la Banque des Territoires (30%), l'EPF (30%) et le Crédit Mutuel (10%).

Cette foncière créée sous forme de SAS est adossée à la SEM ORYON qui réalise en amont les études de faisabilité des projets, prépare les comités d'investissement de la foncière et ensuite pilote techniquement les opérations avant d'en assurer la gestion locative. ●



À retenir

- Une des premières foncières engagées sur le programme Action Cœur de Ville
- Ramener des services et commerces au plus près des habitants
- Couverture territoriale sur l'ensemble du département

DÉVELOPPER LE BÉGUINAGE, habitat inclusif au service du bien-vieillir

La Banque des Territoires et Amundi investissent 11 M€ dans France Béguinages pour soutenir le béguinage, modèle d'habitat inclusif à fort impact social et au service du bien-vieillir. Cet investissement permettra de projeter 25 nouveaux béguinages d'ici 4 ans dans toute la France et de loger près de 1 000 personnes âgées en situation de fragilité.

France Béguinages est une fondation d'utilité sociale du groupe Vivr'Alliance qui construit des logements accessibles aux personnes âgées en situation de fragilité sociale ou financière. Un béguinage est un lieu de vie collectif pour personnes âgées indépendantes : elles y ont chacune leur logement autour d'espaces de vie communs où elles peuvent se retrouver.

L'investissement conjoint de la Banque des Territoires et d'Amundi vise à ajouter, d'ici 3 ans, aux 8 béguinages déjà

ouverts ou qui le seront bientôt, une vingtaine d'autres structures réparties sur l'ensemble du territoire, ce qui correspond à plus de 700 logements construits pour accueillir plus de 1 000 personnes âgées.

Ces béguinages seront principalement implantés sur des communes de taille moyenne, plus ou moins rurales, notamment sur les territoires relevant des programmes Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain. ●



“ L'investissement de la Banque des Territoires pour l'essaimage de ces béguinages sur tous les territoires correspond pleinement à notre ambition de rendre nos territoires plus inclusifs, en particulier pour les populations les plus vulnérables, et plus attractifs en favorisant les interactions avec les associations et autres acteurs locaux. Notre soutien à France Béguinages permet ainsi de changer d'échelle dans le développement de ce nouveau type d'habitat inclusif reconnu pour son efficacité au service du bien-vieillir. ”

Christophe Genter, directeur du département Cohésion sociale et territoriale à la Banque des Territoires

LA CAISSE DES DÉPÔTS, LA DIRECTION DES POLITIQUES SOCIALES ET LA BANQUE DES TERRITOIRES ENGAGÉES POUR LE GRAND ÂGE ET L'AUTONOMIE

Elles agissent en appui des politiques publiques pour accompagner en tout point des territoires le parcours de vie des Français, notamment pour les plus fragiles d'entre eux, qui se caractérise par un parcours résidentiel, un parcours de lien social et un parcours de soin.

La Banque des Territoires accompagne la structuration du secteur et mène des actions très opérationnelles.

Une première enveloppe de crédits d'ingénierie territoriaux de 25 M€ est réservée sur 2021-2024 pour accompagner la réflexion sur l'offre de demain et valoriser les parcours de vie. Par ailleurs, une enveloppe de 3,5 Md€ est disponible sur la même période pour financer sous forme de prêts (2,5 Md€) les projets immobiliers ou participer sous forme de fonds propres (1 Md€) à des projets immobiliers, numériques ou à impacts sociaux.

Par exemple, la Caisse des Dépôts a constitué avec plusieurs acteurs du secteur une plateforme de promotion et d'accompagnement du déploiement de l'habitat inclusif sur les territoires pour répondre aux préoccupations des élus d'offrir à leurs aînés un lieu choisi et adapté leur permettant de vieillir le plus longtemps possible chez eux. ●

La Banque des Territoires a officiellement lancé ce 30 septembre, en présence de Jean-Baptiste Lemoine, la «plateforme du tourisme de proximité» baptisée Alentour, qui offrira à terme «le plus large catalogue possible d'activités de loisirs dans tous les territoires français». Une vitrine innovante pour les fournisseurs d'activités, les hébergements, mais aussi les institutionnels dont les offices de tourisme.

La Banque des Territoires a lancé officiellement, ce jeudi, Alentour, « la plateforme du tourisme de proximité ». D'abord expérimentés au mois d'août sur la Côte d'Azur, les services de la plateforme – opérationnelle dès aujourd'hui – seront ensuite progressivement déployés dans les prochains mois et en 2022 sur l'ensemble du territoire. Le lancement d'Alentour s'inscrit très clairement dans un double objectif. D'une part, la reconquête d'une souveraineté française en matière de présentation et de médiation de l'offre touristique, dans une logique pas très éloignée de celle de la réindustrialisation. D'autre part, la promotion d'une offre de proximité, afin d'amplifier la dynamique engendrée par la crise sanitaire.

« IL SERAIT BON QUE L'INNOVATION DIGITALE VIENNE DE LA FRANCE »

Olivier Sichel, directeur de la Banque des Territoires et directeur général délégué de la Caisse des Dépôts, a été très direct dans sa présentation des origines du projet : « Nous nous sommes pris en pleine figure, il y a 15 ans, la révolution Tripadvisor, puis il y a dix ans Booking.com et ensuite Airbnb... Il serait bon que l'innovation digitale vienne de temps en temps de la France, premier pays touristique au monde. » Ces propos font directement écho à ceux d'Emmanuel Macron, le 2 juin dernier, lors de son déplacement dans le Lot consacré à la relance de l'activité touristique. Évoquant le basculement très rapide de l'activité touristique sur le numérique, et notamment celui des réservations et de la programmation des vacances, le chef de l'État avait consta-

TOURISME : lancement d'Alentour, la nouvelle plateforme numérique française des activités de loisirs

té que « ce sont parfois des plateformes étrangères qui captent une partie de la valeur ». Il avait alors souhaité que les entreprises du secteur puissent elles-mêmes se numériser, et demandé d'aider à « bâtir des plateformes françaises ». Le projet d'Alentour a émergé dès mai 2020, mais il s'est surtout inscrit dans le volet du plan de relance consacré au tourisme.

Sur ce sujet, les acteurs du tourisme sont, de longue date, sur la même longueur d'ondes que les pouvoirs publics. Le secteur de l'hôtellerie dénonce ainsi régulièrement le quasi-monopole de fait de Booking sur les réservations, qui permet à la plateforme de prélever une part significative de la plus-value née de l'activité, à travers des commissions unanimement considérées comme trop élevées.

DIGITALISER LE PLUS LARGE CATALOGUE POSSIBLE D'ACTIVITÉS DE LOISIRS

Dans ce contexte, l'objectif d'Alentour est de digitaliser le plus large catalogue possible d'activités de loisirs dans tous les territoires français. Ces activités seront proposées aux voyageurs par les hébergements touristiques (hôtels, campings,

résidences de tourisme) et les institutionnels (offices de tourisme, comités régionaux du tourisme).

Lors de la présentation d'Alentour, Jean-Baptiste Lemoine – le secrétaire d'État chargé du tourisme, des Français de l'étranger et de la francophonie – a affirmé que la nouvelle plateforme « est une pépite française du numérique et du tourisme. Cet outil va donner une meilleure visibilité et un accès simplifié à toute la richesse des activités touristiques pour les visiteurs français et étrangers. Nous sommes tous mobilisés pour relancer le tourisme bleu-blanc-rouge ! ».

DÉJÀ 2.500 ACTIVITÉS RÉSERVABLES

Au jour de son lancement, Alentour propose déjà plus de 2.500 activités, réservables dans près de 200 hôtels, principalement sur la Côte d'Azur, où s'est déroulée la première étape du déploiement en août 2021. Les prochains territoires concernés seront la Savoie et la Haute-Savoie, dans le cadre d'une coopération avec l'Agence Savoie Mont-Blanc, qui fédère les deux territoires en matière touristique. ●





VOS CONTACTS BANQUE DES TERRITOIRES

ANTILLES GUYANE

Directeur régional • Christophe LAURENT • 05 90 21 18 70

• Guadeloupe	Antoine ROUSSEAU	05 90 21 18 73
• Guyane	Christian MOUTTON	05 94 39 39 41
• Martinique	Roland PICOT	05 96 72 84 02

AUVERGNE RHÔNE ALPES

Directeur régional • Philippe LAMBERT • 04 72 11 49 29

• Ain Rhône	Mireille FAIDUTTI	04 72 11 49 34
• Drôme Ardèche	Hubert ROCHE	04 72 11 49 37
• Isère Savoie Haute-Savoie	Corinne STEINBRECHER	04 38 21 04 02
• Loire Haute-Loire	Christian PASCAULT	04 73 43 13 11
• Lyon Métropole	Olivier MOREL	04 72 11 49 30
• Puy-de-Dôme Allier Cantal	Pascale PINEAU	04 73 43 13 16
• Région-Cohésion sociale-Programmes	Erik BULCKAERT	04 72 11 49 56

BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

Directeur régional • Mathieu AUFAUVRE • 03 80 40 09 60

• Bourgogne Nord	Sophie DIEMUNSCH	03 80 40 09 90
• Bourgogne Sud	Cédric AYMONIER	03 80 40 09 73
• Franche-Comté Nord	Patrick MARTIN	03 81 25 07 20
• Franche-Comté Sud	François LAIGNEAU	03 81 25 07 10

BRETAGNE

Directeur régional • Patrice BODIER • 02 23 35 55 00

• Côtes-d'Armor	Dominique MAQUINE	02 23 35 55 25
• Finistère	Mathilde LETERRIER	02 23 35 55 90
• Ille-et-Vilaine	Elodie FREFIELD	02 23 35 55 02
• Morbihan	Philippe BESSON	02 23 35 55 10

CENTRE VAL DE LOIRE

Directrice régionale • Sophie FERRACCI • 02 38 79 18 01

• Indre-et-Loire Indre Loir-et-Cher	Sylvie MOSNIER	02 38 79 18 13
• Loiret Eure-et-Loir Cher	Jean-Marie GUILLIEN	02 38 79 18 09

CORSE

Directeur régional • Frédéric NOEL • 04 95 10 40 03

• Corse du Sud	Béatrice HURREY-JARRY	04 95 10 40 00
• Haute-Corse	Matthieu GANZENMULLER	04 95 10 40 15

GRAND EST

Directeur régional • Patrick FRANCOIS • 03 88 52 45 30

• Aube	Vanessa CORDOBA	03 26 69 36 55
• Ardennes	Reynald RENNESSON	03 26 69 36 68
• Bas-Rhin (Hors EMS) et Pays de Bitche	Isabelle HALB-SIENER	03 88 52 45 39
• Eurométropole de Strasbourg	Alexandre SCHNELL	03 88 52 45 34
• Haut-Rhin	Paul JEANNET	03 88 52 45 41
• Marne	Sophie HARDOUIN	03 26 69 36 56
• Meurthe-et-Moselle	Sandrine LABROSSE	03 83 39 32 08
• Meuse Haute-Marne	Sébastien FOURNET-FAYARD	03 83 39 32 37
• Moselle	Cyril MANGIN	03 83 39 32 26
• Vosges	Véronique BEC	03 83 39 32 12

HAUTS DE FRANCE

Directeur régional • Olivier CAMAU • 03 20 14 19 61

• Aisne Somme	Céline COCHE-DEQUEANT	03 22 71 10 19
• Métropole européenne de Lille	Marc LEVERT	03 20 14 19 72
• Nord (hors métropole)	Marie-Claude LOUEMBE	03 20 14 19 99
• Oise	Fabien BOURGEOIS	03 22 71 10 17
• Pas-de-Calais	Sandrine FERRERO	03 20 14 19 64

VOS CONTACTS BANQUE DES TERRITOIRES

ÎLE DE FRANCE

Directeur régional • Richard CURNIER • 01 49 55 68 10

• Grands comptes secteur OLS	Claude SCHNEEGANS	01 58 50 75 99
• Paris	Jean-Philippe LEYRAT	01 49 55 69 27
• Région Essonne	Fabien DUCASSE	01 49 55 69 22
• Seine-Saint-Denis Val d'Oise	Camille PICARD	01 49 55 68 95
• Seine-et-Marne Val-de-Marne	en cours de recrutement	01 49 55 69 20
• Yvelines Hauts-de-Seine	Grégoire CHARBAUT	01 49 55 68 89

NORMANDIE

Directrice régionale • Céline SENMARTIN • 02 35 15 65 20

• Calvados	Céline CHAMPEYROL BUGE	02 31 39 43 07
• Manche Orne	en cours de recrutement	02 31 39 43 19
• Seine-Maritime Eure	Boubakeur AIBOUT	02 35 15 65 11

NOUVELLE AQUITAINE

Directeur régional • Patrick MARTINEZ • 05 56 00 01 86

• Bordeaux Métropole	Arnaud BEYSSEN	05 56 00 01 81
• Charente Dordogne	Zili FU	05 55 10 06 14
• Charente-Maritime	Bruno CHAPTAL DE CHANTELOUP	05 49 60 36 13
• Corrèze Creuse Haute-Vienne	Nicolas JOYEUX	05 55 10 06 09
• Deux-Sèvres Vienne	Fabien MAILLET	05 49 60 36 04
• Gironde Landes Lot-et-Garonne	Jean-Paul TERREN	05 56 00 01 75
• Grands comptes régionaux et innovation	Emmanuel LACROIX	05 56 00 01 55
• Pyrénées-Atlantiques	Geneviève PUYAU	05 59 16 11 10

OCCITANIE

Directrice régionale • Annabelle VIOLLET • 05 62 73 61 32

• Ariège Aude Pyrénées-Orientales	Gilles LE HERICY	04 67 06 41 09
• Aveyron Lot Tarn	Jean-Marc BOU	05 62 73 61 38
• Gers Hautes-Pyrénées Tarn-et-Garonne	Caroline DUBOIS	05 62 73 61 41
• Haute-Garonne	Olivier LIVROZET	05 62 73 61 65
• Gard Lozère	Christine PUJOL NOEL	04 67 06 41 18
• Hérault	Jean-Jacques HALADJIAN	04 67 06 41 15

PACIFIQUE

Directeur régional • Hervé TONNAIRE • 01 58 50 78 75

• Nouméa	Eric PANNOUX	00687 25 98 38
• Papeete	Joris BEN SAFI	07 87 60 62 39

PAYS DE LOIRE

Directeur régional • Philippe JUSSERAND • 02 41 20 23 84

• Loire-Atlantique	Claire-Anne DAVID-LECOURT	02 41 20 23 83
• Maine-et-Loire	Olivier BOURHIS	02 41 20 23 58
• Sarthe Mayenne	Olivier VARIOT	02 41 20 23 80
• Vendée	Frédéric VOLLE	02 41 20 23 81

PACA

Directeur régional • Alexis ROUQUE • 04 91 39 59 01

• Alpin Rhodanien	Christian CARIOU	04 91 39 59 11
• Côte d'Azur	Georges FAIVRE	04 92 29 34 02
• Méditerranée	David DE ARAUJO	04 91 39 59 70
• Métropole Bouches-du-Rhône	en cours de recrutement	04 91 39 59 55

RÉUNION OCÉAN INDIEN

Directrice régionale • Nathalie INFANTE • 02 62 90 03 01

• Réunion Mayotte	Christophe LOISEAU	02 62 90 03 20
-------------------	--------------------	----------------

FLASHEZ POUR NE RIEN MANQUER
DE L'ACTUALITÉ DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES.



ABONNEZ-VOUS À LA NEWSLETTER
www.banquedesterritoires.fr/edition-localtis

